RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
2025

CARBIOS

Biotechnology powering
plastic and textile circularity

SOMMAIRE

ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION 5
Conseil d'administration 7
Direction exécutive 7

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ 9
Carbios en quelques mots 10
Développements et perspective 12
Faits marquants de la période 14
Situation financière et résultats du Groupe : commentaires sur les données chiffrées 17

ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS 22
Comptes consolidés en normes IFRS au 30 juin 2025 23

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES..... 67
Contrat de liquidité 68
Programme de rachat d'actions 68
Responsable du rapport financier semestriel 69
Communication financière 69

ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente : Isabelle PARIZE
Administrateurs : Karine AUCLAIR
Vincent KAMEL
Jennifer SAENZ
Mateus SCHREINER GARCEZ LOPES
Julie SONIES
La société Business Opportunities for L'Oréal Development (BOLD), représentée par Monsieur Laurent SCHMITT
La société Michelin Ventures, représentée par Monsieur Nicolas SEEBOTH
Censeur : La société Copernicus Wealth Management, représentée par Monsieur Alen VUKIC

DIRECTION EXÉCUTIVE

Directeur Général : Vincent KAMEL
Directeur du Développement Technologique et Industriel : Lionel ARRAS
Directrice des Ressources Humaines, des Affaires Juridiques et de la Communication : Sophie BALMARY
Directrice du Financement de l'Innovation et du Développement Durable : Delphine DENOIZE
Directeur du Business Développement : Tommy MAUSSIN
Directeur Administratif et Financier : Philippe LECA

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

CARBIOS EN QUELQUES MOTS

Carbios, société de biotechnologie fondée en 2011, développe et industrialise des solutions biologiques pour réinventer le cycle de vie des plastiques et textiles. La Société a mis au point deux technologies innovantes afin de répondre aux attentes des consommateurs et des industriels face à un défi majeur de notre temps : réduire la pollution plastique et textile.

A travers sa technologie de **biorecyclage**, Carbios apporte une réponse industrielle à la valorisation du PET[1] (le plastique utilisé pour la fabrication des bouteilles, barquettes et textiles en polyester), un marché mondial d'environ 100 millions de tonnes par an . Cette technologie permet de convertir tout type de déchet PET en ses constituants de base (monomères), qui peuvent ensuite être réutilisés pour fabriquer de nouveaux produits en PET recyclé et recyclable, sans perte de qualité.

Dans le domaine de la **biodégradation**, Carbios produit et commercialise une solution enzymée nommée CARBIOS Active. Celle innovation, permet de proposer aux transformateurs et marques, une solution accélérant la biodégradation des plastiques riches en PLA, un plastique d'origine végétale dont le marché est estimé à environ 440 000 tonnes par an[2].

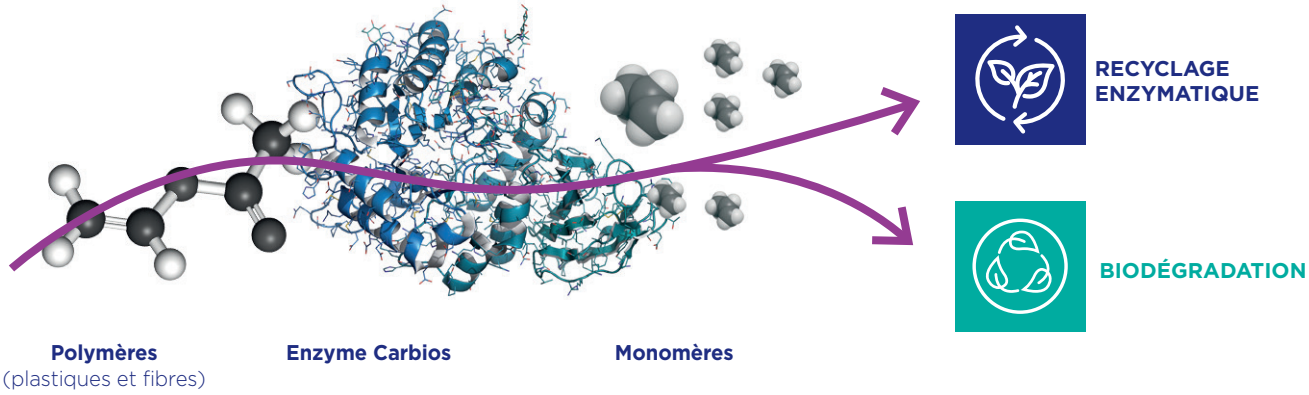

ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ

La technologie de biorecyclage de Carbios cible un marché en croissance, soutenu par de nouvelles dispositions réglementaires et une demande en r-PET structurellement supérieure à l'offre au sein de l'Union européenne. Cet environnement de marché et la nécessité de dépasser les limites des approches conventionnelles pour relever durablement le défi environnemental de la fin de vie des matériaux plastiques et textiles sont autant d'éléments qui soutiennent le déploiement des innovations conçues et développées par Carbios.

Un marché cible en croissance : La demande mondiale de PET devrait augmenter de 2,7 % par an entre 2025 et 2040, passant d'environ 100 millions de tonnes par an à 150 millions de tonnes par an, principalement en raison d'une augmentation de la demande dans les applications d'emballage et de fibres.

Un environnement réglementaire favorable au sein de l'UE : Le paysage réglementaire actuel de l'UE en matière de déchets plastiques et de recyclage favorise la disponibilité des matières premières et la demande en r-PET des utilisateurs finaux, en particulier grâce à la réglementation actuelle sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR), à la Directive-cadre sur les déchets (WFD) et à la Directive sur les plastiques à usage unique (SUPD). La France est à l'avant-garde des ambitions de l'UE avec un programme ambitieux de responsabilités élargies des producteurs (REP) favorisant l'utilisation du r-PET issu du recyclage chimique par rapport au r-PET issu du recyclage mécanique. A ce titre, la publication, le 7 septembre 2025, d'un arrêté[3] relatif à la prime à l'incorporation de matière recyclée constitue également un levier puissant pour accélérer l'adoption de la technologie de biorecyclage de Carbios en lui permettant de bénéficier d'un avantage de 1000€/t.

[1] Poly(téréphtalate d'éthylène)
[2] Source : IHS Markit en 2021
[3] Source : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052201296

Une demande de r-PET supérieure à l'offre au sein de l'UE : Le marché européen du r-PET est confronté à une demande (1,8 Mt en 2025) supérieure à l'offre (1,5 Mt en 2025), ce qui nécessite de déployer localement de nouvelles capacités de production pour limiter les importations et réduire l'empreinte environnementale des produits mis sur le marché au sein de l'UE.

Cette demande pour le r-PET devrait continuer de croître pour toutes les applications, sous l'effet de plusieurs facteurs. Tout d'abord, les dispositions réglementaires et autres mesures incitatives (programmes de REP) ou dissuasives (taxe sur le plastique), ainsi que l'amélioration des taux de collecte et de tri au sein des pays de l'UE. A cela s'ajoute l'évolution du comportement des consommateurs, qui exigent des produits plus durables et les engagements volontaires des marques à intégrer davantage de r-PET dans leurs emballages. A ce titre, le déploiement à grande échelle de la technologie de biorecyclage de Carbios constitue une opportunité pour servir les besoins du marché en recyclant des matières premières non traitées par les recycleurs mécaniques.

Aujourd'hui, la technologie de biorecyclage de Carbios est pleinement reconnue par les cadres réglementaires de l'UE et de la France comme une forme valide et durable de recyclage chimique. Cette reconnaissance apporte à la fois une clarté réglementaire et des incitations financières pour les partenaires industriels.

MODÈLE ÉCONOMIQUE

Le modèle économique de Carbios, basé sur la concession de licences de sa technologie de biorecyclage du PET, repose sur trois sources de revenus comprenant des paiements initiaux (« *upfronts* ») et des revenus récurrents dont le détail est communiqué ci-après :

(i) *Upfronts* de licence acquittés par le preneur de la licence sur la base de la capacité installée ;
(ii) Redevances provenant de la vente d'enzymes propriétaires de Carbios par Novonesis aux licenciés ; et
(iii) Redevances provenant de la vente de PET biorecyclé ou de monomères biorecyclés par les licenciés.

Le projet de construction d'usine à Longlaville vise en outre à soutenir le déploiement de ce modèle économique.

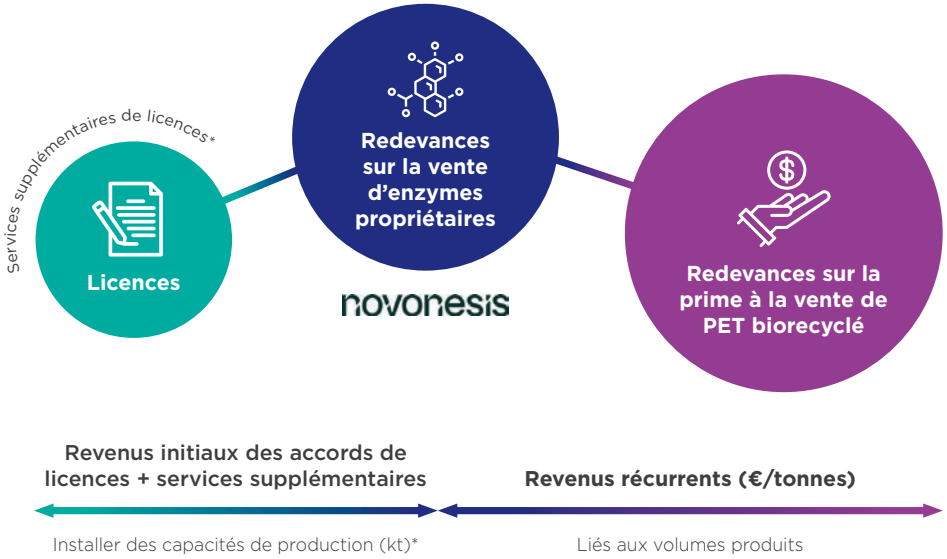

** Services d'assistance technique aux titulaires de licences, tels que la formation et la supervision pendant l'ingénierie détaillée, la construction, la mise en service, le démarrage et les tests de performance des unités.*

DÉVELOPPEMENTS ET PERSPECTIVE

Conformément à la stratégie annoncée par le Groupe Carbios en décembre 2024, le report des travaux de construction de l'usine de Longlaville a permis sur la période une réduction de la cadence de cash burn lié au projet et une gestion prudente de la trésorerie du Groupe. Ce réalignement de calendrier, qui prévoit aujourd'hui une reprise du projet de construction avant fin 2025, sous réserve de l'obtention des financements nécessaires, a également permis d'accélérer les efforts commerciaux et de signer plusieurs contrats structurants de prévente de PET biorecyclé. La Société a par ailleurs poursuivi ses discussions avec ses partenaires publics et privés pour progresser sur le financement du projet d'usine de Longlaville.

L'UNITÉ PRÉINDUSTRIELLE DE CLERMONT-FERRAND : DU PROJET À L'EXPLOITATION

Carbios exploite une unité préindustrielle (le démonstrateur) au sein du Parc Cataroux à Clermont-Ferrand. Cet équipement préfigure le design des futures usines industrielles et commerciales. Il comprend notamment des zones de stockage de matières premières et de produits finis (acide téréphtalique et monoéthylène glycol), de prétraitement des déchets PET, un réacteur d'hydrolyse d'une capacité de 20 m³ et des équipements de purification des monomères (acide téréphtalique et monoéthylène glycol) permettant la production de lots de haute pureté. Ces équipements ont été complétés d'une ligne automatisée de préparation textile pleinement exploitée depuis 2024. L'exploitation de l'ensemble est assurée par une équipe d'environ 10 personnes (production, procédés, maintenance / travaux neufs).

Au cours du premier semestre 2025, le programme du démonstrateur a été principalement axé sur le développement textile et la poursuite de la production de volumes (Ex. feedstock packaging pour les clients du packaging).

- Sur le premier trimestre, campagne avec feedstocks mélangés textile et packaging. Caractérisation de la qualité des produits finis et de la performance des étapes (stabilité, rendement, productivité).

- Sur le second trimestre, campagne 100% textile sur des flux post production produisant des volumes pour de l'échantillonnage et des tests d'applications textile. Les mesures de performance serviront à définir et modéliser les adaptations de la technologie Carbios pour des projets d'usine « Textile to Textile ».

Les résultats obtenus au sein de cette unité, depuis sa mise en opération, confortent le scale-up industriel de cette technologie de biorecyclage.

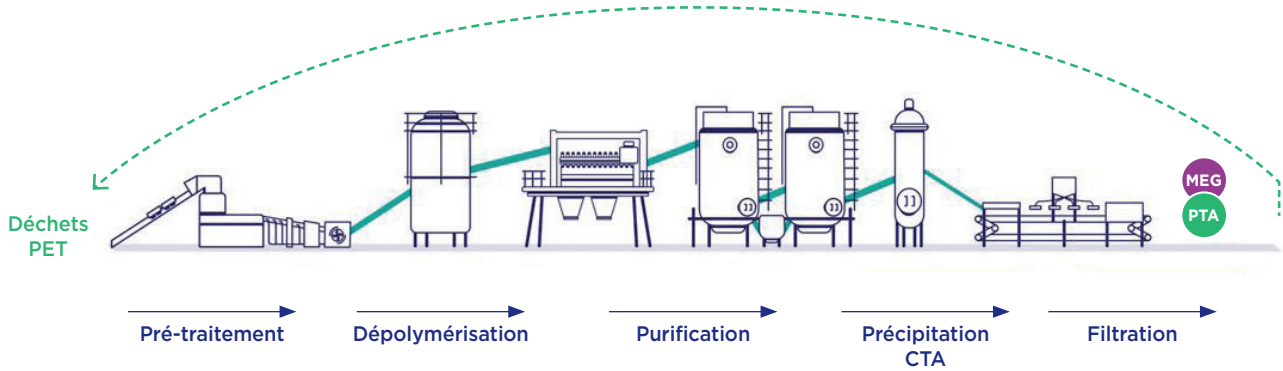

Modélisation des principales étapes du procédé de dépolymérisation enzymatique des déchets PET en monomères, telles que mises en œuvre au démonstrateur industriel

PROJET D'USINE DE BIORECYCLAGE DU PET À LONGLAVILLE

Le calendrier de construction de l'usine est décalé à fin 2025, sous réserve de l'obtention des financements complémentaires nécessaires.

La prévente des produits issus de la future usine de Longlaville progresse, soutenue par un environnement réglementaire incitatif. En parallèle, la Société a sécurisé une part significative de ses approvisionnements en matières premières, et signé des contrats de polymérisation consolidant les bases industrielles du projet.

Financement et calendrier du projet d'usine à Longlaville :

Carbios prévoit de financer son projet d'usine grâce à :

- Des dépenses déjà réalisées en 2024 et 2025 ;
- 42,5 M€ d'aides publiques comprenant un accord de subvention déjà signé de 30 M€ avec l'ADEME, permettant le démarrage des versements à la reprise du projet et 12,5 M€ d'aide de la région pour lesquelles la validation par la Commission européenne du régime d'aide au recyclage chimique a été obtenue et la publication au Journal officiel de l'Union européenne est attendue prochainement, ce qui lèvera le dernier verrou à l'obtention de cette aide de la région. Il est précisé que ces montants n'ont pas encore été perçus et ne sont donc pas inclus dans la trésorerie disponible au 30 juin 2025 ;
- Des financements complémentaires, notamment non-dilutifs, actuellement en discussion. Dans ce cadre, de nombreux financeurs privés, se basant sur une étude détaillée du projet ont confirmé un intérêt marqué, en donnant un accord de principe sur les montants nécessaires à l'investissement sous réserve principalement de la prévente d'une partie significative de la capacité de l'usine, niveau qui n'est pas encore atteint par Carbios à la date du présent rapport. La Société a retenu deux établissements (Leads Banks) ; et
- Une partie de sa trésorerie disponible (72 M€ au 30 juin 2025) et/ou via des investisseurs en equity dans le projet avec lesquels des discussions sont en cours à la date du présent rapport.

La Société œuvre donc, grâce entre autres à l'Arrêté relatif à la prime à l'incorporation de matière recyclée publié au Journal Officiel en septembre 2025, à progresser davantage dans la prévente pour atteindre un niveau suffisant qui assurerait la finalisation des financements nécessaires à une reprise du projet avant la fin d'année 2025 et un démarrage de la production au second semestre 2027.

CONCESSION DE LICENCES

En parallèle de ses progrès sur le projet de Longlaville, la maturité technologique et la documentation d'ingénierie, ainsi que des négociations avec divers partenaires permettent à Carbios de rester pleinement engagée dans la commercialisation de licences de sa technologie de biorecyclage du PET.

Modélisation 3D de l'usine Carbios pour la dépolymérisation des déchets plastiques et textiles PET en monomères (crédit : Technip Energies)

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Cette première période de l'exercice 2025 a été marquée par une intensification des efforts commerciaux de la Société pour signer des contrats de vente de PET biorecyclé et améliorer ainsi la capacité de la Société à sécuriser, dans de bonnes conditions, les financements complémentaires nécessaires pour reprendre et mener à bien les travaux de construction de l'usine de Longlaville. Dans ce domaine, la Société est parvenue à signer plusieurs contrats significatifs à savoir :

- **Signature de premiers contrats de vente de PET biorecyclé avec deux leaders mondiaux de la cosmétique**

En mai 2025[4], Carbios a annoncé la signature de contrats de vente (« offtake ») pluriannuels avec L'ORÉAL et L'Occitane en Provence pour du r-PET biorecyclé issu de sa future usine de Longlaville. Ces contrats commerciaux confirment la demande de leaders mondiaux pour du PET recyclé et recyclable issu du recyclage enzymatique qui leur permet à la fois de répondre à leurs objectifs de circularité et de qualité pour leurs emballages.

- **Signature d'un engagement commercial avec Indorama Ventures pour fournir à Michelin des filaments textiles de r-PET destinés aux renforts pneumatiques.**

En juillet 2025[5], Carbios a annoncé la signature d'un engagement commercial pluriannuel avec Indorama Ventures, leader mondial de la production de PET. Cet engagement porte sur la fourniture de monomères biorecyclés issus de la future usine de Longlaville, qui seront transformés en filaments de r-PET par Indorama Ventures puis intégrés par Michelin dans la fabrication de ses pneumatiques. Cet engagement commercial s'inscrit dans la dynamique de pré-commercialisation du futur site industriel de Carbios.

PARMI LES AUTRES FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE :

- **Exécution du Plan de réorganisation du Groupe**

En janvier 2025[6], la Société a annoncé un projet de réorganisation se traduisant par des suppressions de postes chez Carbios et au sein de sa filiale Carbios 54. Cette réorganisation, en lien avec le réajustement du calendrier de construction de l'usine à Longlaville, a été déployé avec succès pour garantir la poursuite de l'exécution de sa stratégie industrielle et commerciale, ainsi que la gestion prudente de sa trésorerie.

- **Délivrance de l'autorisation du régime d'aide d'Etat « Economie circulaire »**

En février 2025[7], la Société a annoncé la délivrance de l'autorisation du régime d'aide d'Etat « Economie Circulaire » par la Commission européenne. Cette autorisation, notifiée à la France, a permis la signature d'un accord de subvention d'un montant de 30 millions d'euros avec l'ADEME qui prévoit des versements au redémarrage du projet et elle devrait permettre la conclusion d'une convention avec la région Grand-Est pour 12,5 millions d'euros, soit un montant total de financements non dilutifs de 42,5 millions d'euros. Il est rappelé que ces montants n'ont pas encore été perçus et ne sont donc pas inclus dans la trésorerie disponible au 30 juin 2025.

- **Certification B Corp™**

En février 2025, Carbios a obtenu la certification B Corp™. Ce label international distingue les entreprises intégrant des objectifs sociaux, sociétaux et environnementaux au cœur de leur mission et de leur modèle économique. Reconnu pour son niveau d'exigence, il repose sur un processus d'évaluation rigoureux couvrant cinq grands domaines d'impact : Gouvernance, Collaborateurs, Communauté, Environnement et Clients. Grâce à cette certification, Carbios rejoint une communauté mondiale d'entreprises qui partagent une même vision et cherchent à créer une économie plus équitable, inclusive et régénératrice.

- **Évolution de l'environnement règlementaire**

La publication, en date du 7 septembre 2025, d'un arrêté relatif à la prime à l'incorporation de matière recyclée **(l'"Arrêté")** constitue un nouveau levier puissant pour accélérer l'adoption de la technologie Carbios par les clients, en leur permettant de bénéficier d'un avantage de 1000€/t pour l'incorporation de plastiques biorecyclés issus de déchets difficilement recyclables. Carbios sera ainsi en mesure de fournir à ses clients un r-PET de qualité équivalente à celle du PET vierge (sans contaminants, transparent et doté d'excellentes propriétés mécaniques) à un prix net comparable aux produits issus du recyclage mécanique, tout en traitant des déchets complexes, aujourd'hui non recyclés.

[4] Se référer au communiqué de presse du 27 mai 2025
[5] Se référer au communiqué de presse du 21 juillet 2025
[6] Se référer au communiqué de presse du 28 janvier 2025
[7] Se référer au communiqué de presse du 6 février 2025

EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

La Société est organisée autour d'un pôle de développement industriel (unité pilote, démonstrateur industriel et projet d'usine), d'un pôle dédié aux activités de biodégradation, d'un pôle R&D et innovation et de fonctions supports (Ressources humaines, Finance, Business Développement, Juridique, Propriété Intellectuelle, QHSE, RSE, Communication…). L'ensemble de ces activités est placé sous la responsabilité des membres du Comité Exécutif.

Ce Comité Exécutif compte 6 membres, dont Vincent KAMEL, Directeur Général, Lionel ARRAS, Directeur du Développement Technologique et Industriel, Philippe LECA, Directeur Administratif et Financier, Delphine DENOIZE, Directrice du Financement de l'Innovation et du Développement Durable, Sophie BALMARY, Directrice des Ressources Humaines, des Affaires Juridiques et de la Communication, et Tommy MAUSSIN, Directeur du Business Développement.

Au 30 juin 2025, le Groupe Carbios comptait 106 collaborateurs, dont 93 au sein de Carbios et 13 au sein de sa filiale Carbiolice.

Au cours du premier semestre 2025, la composition du Conseil d'administration de la Société a évolué de la façon suivante :

- Le 20 mars 2025, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Philippe POULETTY de ses mandats de Président du Conseil d'administration et d'administrateur, ainsi que de son mandat de Directeur Général ;

- Lors du Conseil d'administration du 20 mars 2025, les administrateurs ont par ailleurs nommé Madame Isabelle PARIZE en qualité de Présidente du Conseil d'administration et Vincent KAMEL en qualité de Directeur général avec effet immédiat ;

- Le 2 mai 2025, Madame Amandine DE SOUZA a présenté sa lettre de démission aux termes de laquelle elle exprime son intention de mettre fin à son mandat de membre du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale de la Société du 19 juin 2025. Le 1er juillet 2025, le Conseil d'administration a constaté la démission de Madame Amandine DE SOUZA de son mandat d'administrateur ;

- Le 2 mai 2025, Madame Sandrine CONSEILLER a présenté sa lettre de démission aux termes de laquelle elle exprime son intention de mettre fin à son mandat de membre du Conseil d'administration à compter du 20 juin 2025. Le 1er juillet 2025, le Conseil d'administration a constaté la démission de Madame Sandrine CONSEILLER de son mandat d'administrateur ;

- Le 12 mai 2025, Monsieur Juan DE PABLO a présenté sa lettre de démission aux termes de laquelle il exprime son intention de mettre fin à son mandat de membre du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale de la Société du 19 juin 2025. Le 1er juillet 2025, le Conseil d'administration a constaté la démission de Monsieur Juan DE PABLO de son mandat d'administrateur ;

- Le 19 juin 2025, l'Assemblée générale a décidé de nommer la société Copernicus Wealth Management, représentée par Monsieur Alen VUKIC, en qualité de censeur de la Société pour une durée d'une année expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra courant de l'année 2026 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

- Le même jour, l'Assemblée générale a constaté l'expiration des mandats d'administrateurs de Monsieur Vincent KAMEL, la société BOLD, Business Opportunities for L'Oréal Development, la société Michelin Ventures, Madame Isabelle PARIZE, Madame Karine AUCLAIR, Monsieur Mateus SCHREINER GARCEZ LOPES et a procédé au renouvellement de leurs mandats pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra courant de l'année 2029 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Après le 30 juin 2025, la composition du Conseil d'administration de la Société a évolué de la façon suivante :

- Le 1er juillet 2025, le Conseil d'administration a décidé de coopter Madame Julie SONIES en qualité de nouvelle administratrice, en remplacement de Madame Sandrine CONSEILLER, démissionnaire.

Ces évolutions ont modifié la composition des Comités, présentée ci-après.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est composé de :

- La société BOLD, Business Opportunities for L'Oréal Development, représentée par Monsieur Laurent SCHMITT, Président,
- Madame Julie SONIES,
- Madame Isabelle PARIZE

Le Comité d'audit est composé de :

- Madame Julie SONIES, Présidente,
- La société Michelin Ventures, représentée par Monsieur Nicolas SEEBOTH
- Monsieur Mateus SCHREINER GARCEZ LOPES.

Le Comité Stratégie et RSE est composé de :

- Madame Isabelle PARIZE, Présidente,
- La société Business Opportunities for L'Oréal Development, représentée par Monsieur Laurent SCHMITT,
- La société Michelin Ventures, représentée par Monsieur Nicolas SEEBOTH.

EVOLUTION DU PORTEFEUILLE DE BREVETS

Avec l'arrivée d'un mandataire européen en brevets au premier trimestre 2025, la stratégie de Propriété Intellectuelle du Groupe Carbios a été revue afin de maitriser les coûts tout en augmentant la pertinence et la valeur du portefeuille. Au cours de la période, le Groupe Carbios a maintenu sa dynamique proactive de protection de ses innovations et

savoir-faire avec le dépôt de deux nouvelles demandes de brevet.

A date, le portefeuille de brevets du Groupe compte 58 familles de brevets (dont 1 en licence exclusive mondiale), représentant 483 titres déposés dans les pays où la demande est forte pour ses technologies de rupture, notamment en Europe, en Amérique du Nord et en Asie. La proportion de titres délivrés est passée de 30% à 45% sur la période. Le portefeuille de brevets couvre les différents axes de développement de la Société (enzymes dégradant le plastique, procédé de recyclage enzymatique et procédé de production de plastiques biodégradables).

Le Groupe Carbios consolide donc son portefeuille de brevets afin de pouvoir garantir à ses actuels et futurs partenaires industriels un avantage compétitif stratégique sur des marchés considérables.

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Au cours du premier semestre 2025 le capital social n'a pas connu d'évolution.

Le 23 septembre 2025, le Conseil d'administration a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 42.000,00 euros par émission de 60.000 actions nouvelles, résultant de l'exercice de 60.000

BCE-2025-1, ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 11.791.941,00 euros à un montant de 11.833.941,00 euros.

A la date du présent document, le capital social est composé de 16.905.630 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,70 euro.

DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires en date du 19 juin 2025 a décidé :

- de constater l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Vincent KAMEL et de procéder au renouvellement de son mandat pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra courant de l'année 2029 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 ;

- de constater l'expiration du mandat d'administrateur de la société BOLD, Business Opportunities for L'Oréal Development et de procéder au renouvellement de son mandat pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra courant de l'année 2029 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 ;

- de constater l'expiration du mandat d'administrateur de la société Michelin Ventures et de procéder au renouvellement de son mandat pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra courant de l'année 2029 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 ;

- de constater l'expiration du mandat d'administrateur de Madame Isabelle PARIZE et de procéder au renouvellement de son mandat pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra courant de l'année 2029 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 ;

- de constater l'expiration du mandat d'administrateur de Madame Karine AUCLAIR et de procéder au renouvellement de son mandat pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra courant de l'année 2029 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 ;

- de constater l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Mateus SCHREINER GARCEZ LOPES et de procéder au renouvellement de son mandat pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra courant de l'année 2029 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 ; et

- de nommer la société Copernicus Wealth Management, représentée par Monsieur Alen VUKIC, en qualité de censeur de la Société pour une durée d'une année expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra courant de l'année 2026 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS DU GROUPE : COMMENTAIRES SUR LES DONNÉES CHIFFRÉES

Les comptes semestriels 2025 sont présentés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne. Au titre de l'exercice 2024 et du premier semestre 2025, ces comptes consolidés aux normes IFRS comprennent les comptes de Carbios, société mère, ainsi que les comptes de ses filiales Carbiolice et Carbios 54.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (en milliers d'euros)	**Notes**	**30/06/2025 6 mois**	**30/06/2024 6 mois**
Chiffre d'affaires	15	84	73
Autres revenus	15	435	-
Revenus totaux		**519**	**73**
Frais de recherche et développement	16.1	-7 501	-8 201
Frais de recherche et développement	*16.1*	*-10 214*	*-11 771*
Subventions et autres produits de l'activité	*16.1*	*1 662*	*1 952*
Capitalisation des frais de développement	*16.1*	*1 051*	*1 618*
Frais commerciaux et marketing	16.2	-2 344	-4 301
Frais généraux et administratifs	16.3	-8 241	-7 578
Autres produits et charges opérationnels	16.4	-7 326	-
Résultat opérationnel		**-24 894**	**-20 008**
Produits financiers		1 779	2 801
Charges financières		-426	-878
Résultat financier	18	**1 353**	**1 923**
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	3.3	-	-
Résultat avant impôt		**-23 540**	**-18 085**
Impôt sur le résultat	19	-	-
Résultat net de la période		**-23 540**	**-18 085**
Résultat de base par action (en euros)	*20*	*-1,40*	*-1,07*
*Résultat dilué par action (en euros) **	*20*	*-1,40*	*-1,07*

** Pour les premiers semestres 2024 et 2025, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action. Les titres potentiellement dilutifs pour le premier semestre 2024 (1 034 831 titres – 318 158 titres au travers de BSA, 632 923 titres au travers de BSPCE, et 83 750 titres au travers d'AGA) et 2025 (650 230 titres – 318 158 titres au travers de BSA, 240 408 titres au travers de BSPCE et 91 664 titres au travers des AGAP) ont donc également été exclus du calcul du résultat dilué par action, car ces titres avaient un effet anti dilutif en raison des pertes déclarées.*

EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS AU 30 JUIN 2025

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (en milliers d'euros)	**Notes**	**30/06/2025 6 mois**	**30/06/2024 6 mois**
Chiffre d'affaires	15	84	73
Autres revenus	15	435	-
Revenus totaux		**516**	**73**
Frais de recherche et développement	16.1	-7 501	-8 201
Frais de recherche et développement	*16.1*	*-10 214*	*-11 771*
Subventions et autres produits de l'activité	*16.1*	*1 662*	*1 952*
Capitalisation des frais de développement	*16.1*	*1 051*	*1 618*
Frais commerciaux et marketing	16.2	-2 344	-4 301
Frais généraux et administratifs	16.3	-8 241	-7 578
Résultat opérationnel courant		**-17 568**	**-20 008**
Autres produits et charges opérationnels	16.4	-7 326	-
Résultat opérationnel		**-24 894**	**-20 008**

Au 30 juin 2025, le résultat opérationnel courant s'affiche à -17,6 M€ en amélioration de 2,4 M€ par rapport aux -20,0 M€ au 30 juin 2024. Cette amélioration provient essentiellement de l'exécution du plan de réduction des coûts annoncée fin 2024 et du produit des activités ordinaires pour un montant total cumulé de 6,2 M€, compensée par la présence d'éléments exceptionnels conjoncturels comme les coûts et provisions de réduction des effectifs et de restructuration (« PSE ») -3,0 M€ et le coût du projet de financement -0,8 M€.

Hormis les éléments exceptionnels conjoncturels, la réduction des charges opérationnelles courantes a concerné les Frais de recherche et développement, les Frais commerciaux et marketing ainsi que les Frais généraux et administratifs.

Le résultat opérationnel courant de -17,6 M€ reflète donc les efforts engagés par le Groupe pour réduire ses dépenses et assurer une gestion prudente de sa trésorerie, afin de poursuivre, sans pression de liquidité, les discussions avec ses partenaires publics et privés pour sécuriser les financements complémentaires du projet d'usine à Longlaville.

Dans l'optique de faciliter le redémarrage du projet de Longlaville et de limiter l'impact financier de la suspension provisoire des travaux, la Société avait mis en place des Protocoles d'accords avec ses principaux fournisseurs à l'annonce du décalage du projet, qui ont été prolongés du fait du nouveau décalage du projet. Néanmoins, en l'absence de prolongation d'un seul de ces Protocoles et faute d'accord avec un fournisseur à date, la Société a procédé, par prudence, à la constatation d'une dépréciation de 7,3 M€ sur un actif de l'usine de Longlaville, ce qui ramène le résultat opérationnel semestriel à -24,9 M€.

RÉSULTAT FINANCIER

RESULTAT FINANCIER, NET (en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Gains de change	70	3
Autres produits financiers	1 709	2 798
Produits financiers	***1 779***	***2 801***
Coût des emprunts	-384	-868
Charges d'intérêts monétaire	*-854*	*-852*
Charges d'intérêts non monétaire (TIE)	*-522*	*-585*
Charges d'intérêts sur dettes de loyers	*-73*	*-66*
Charges d'intérêts sur engagements envers le personnel IAS 19	*-7*	*-5*
Coût brut des emprunts	*-1 456*	*-1 508*
Capitalisation des coûts d'emprunt (1)	*1 073*	*640*
Coût net des emprunts	*-384*	*-868*
Autres charges financières	-42	-10
Charges financières	***-426***	***-878***
Résultat financier, net	**1 353**	**1 923**

(1) Capitalisation des coûts d'emprunt relatifs à l'usine biorecyclage du PET (IAS 23 Coût d'emprunt - élément non monétaire) - Cf note 4.2

Le résultat financier de 1,4 M€ résulte principalement de produits financiers issus du placement de la trésorerie et de la capitalisation des coûts d'emprunts. Il est en baisse par rapport à celui du 1er semestre 2024 de 1,9 M€, du fait de la baisse des taux d'intérêts et des liquidités placées.

RÉSULTAT NET

RESULTAT PAR ACTION	30/06/2025	30/06/2024
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	16 845 630	16 841 051
Nombre de titres dilués	17 378 974	17 880 861
Résultat net de la période - part attribuable aux actionnaires de la société mère (en milliers d'euros)	-23 540	-18 085
Résultat de base par action (€ / action)	**-1,40**	**-1,07**
Résultat dilué par action (€ / action) (*)	**-1,40**	**-1,07**

** Pour les premiers semestres 2024 et 2025, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action. Les titres potentiellement dilutifs pour le premier semestre 2024 (1 034 831 titres – 318 158 titres au travers de BSA, 632 923 titres au travers de BSPCE, et 83 750 titres au travers d'AGA) et 2025 (650 230 titres – 318 158 titres au travers de BSA, 240 408 titres au travers de BSPCE et 91 664 titres au travers des AGAP) ont donc également été exclus du calcul du résultat dilué par action, car ces titres avaient un effet anti dilutif en raison des pertes déclarées.*

Sur la base des éléments présentés au-dessus, le résultat net ressort donc à -23,5 M€ à fin juin 2025 contre -18,1 M€ à fin juin 2024.

EXPOSÉ SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2025

ETAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE (en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	31/12/2024
ACTIF			
Goodwill	4.1	20 583	20 583
Immobilisations incorporelles	4.1	21 266	21 352
Immobilisations corporelles	4.2	100 231	107 624
Droits d'utilisation	4.3	4 676	5 159
Actifs financiers	5	5 388	21 691
Total actifs non courants		**152 145**	**176 407**
Stocks	8	1 198	1 538
Créances clients et comptes rattachés	7	451	97
Autres actifs courants	7	15 443	8 826
Actifs financiers courants	5	20	3 346
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	71 682	89 767
Total actifs courants		**88 794**	**103 574**
Frais d'émission d'emprunt à étaler		-	-
TOTAL ACTIF		**240 939**	**279 981**
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital		11 792	11 792
Primes d'émission et d'apport		276 703	276 703
Réserves consolidées		-5 295	-4 564
Report à nouveau		-84 255	-51 142
Résultat net - part attribuable aux actionnaires de la société mère		-23 540	-33 113
Subventions d'investissement		-	-
Capitaux propres	12	**175 405**	**199 675**
Provisions non courantes	6 & 21	267	345
Emprunts et dettes financières non courantes	14	36 674	37 204
Dettes de loyers non courantes	4.3	3 514	3 904
Autres passifs non courants	9	261	98
Impôts différés passifs	19	1 694	1 694
Total passifs non courants		**42 410**	**43 244**
Provisions courantes	6 & 21	-	-
Emprunts et dettes financières courantes	14	3 662	3 518
Dettes de loyers courantes	4.3	1 003	1 048
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9	3 468	4 577
Autres passifs courants	9	14 991	27 919
Total passifs courants		**23 124**	**37 062**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**240 939**	**279 981**

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

A notre connaissance, les principaux facteurs de risques auxquels Carbios est exposée sont de même nature que ceux présentés dans la rubrique 3 du Document d'enregistrement universel 2024 déposé le 30 avril 2025 sous le numéro D.25-0354 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), disponible sur le site internet de Carbios, lequel ne présente pas d'évolution significative sur le premier semestre 2025.

Par ailleurs, le Comité d'audit procède annuellement à une revue détaillée des facteurs de risques, qui seront le cas échéant, mis à jour dans chaque édition ou actualisation du Document d'enregistrement universel de la Société.

CONVENTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées sont de même nature que celles présentées à la section 4.4 « Opérations avec des apparentés » du Document d'enregistrement universel 2024, déposé le 30 avril 2025 sous le numéro D.25-0354 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), et disponible sur le site internet de la Société.

Au cours du premier semestre 2025, aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue.

3

ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS

COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

ETAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE (en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025 Net	31/12/2024 Net
ACTIF			
Goodwill	4.1	20 583	20 583
Immobilisations incorporelles	4.1	21 266	21 352
Immobilisations corporelles	4.2	100 231	107 624
Droits d'utilisation	4.3	4 676	5 159
Actifs financiers non courants	5	5 388	21 691
Total actifs non courants		**152 145**	**176 407**
Stocks	8	1 198	1 538
Créances clients et comptes rattachés	7	451	97
Autres actifs courants	7	15 443	8 826
Actifs financiers courants	5	20	3 346
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	71 682	89 767
Total actifs courants		**88 794**	**103 574**
Frais d'émission d'emprunt à étaler		-	-
TOTAL ACTIF		**240 939**	**279 981**
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital		11 792	11 792
Primes d'émission et d'apport		276 703	276 703
Réserves consolidées		-5 295	-4 564
Report à nouveau		-84 255	-51 142
Résultat net - part attribuable aux actionnaires de la société mère		-23 540	-33 113
Subventions d'investissement		-	-
Capitaux propres	12	**175 405**	**199 675**
Provisions non courantes	6 & 21	267	345
Emprunts et dettes financières non courantes	14	36 674	37 204
Dettes de loyers non courantes	4.3	3 514	3 904
Autres passifs non courants	9	261	98
Impôts différés passifs	19	1 694	1 694
Total passifs non courants		**42 410**	**43 244**
Provisions courantes	6 & 21	-	-
Emprunts et dettes financières courantes	14	3 662	3 518
Dettes de loyers courantes	4.3	1 003	1 048
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9	3 468	4 577
Autres passifs courants	9	14 991	27 919
Total passifs courants		**23 124**	**37 062**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**240 939**	**279 981**

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (en milliers d'euros)	**Notes**	**30/06/2025 6 mois**	**30/06/2024 6 mois**
Chiffre d'affaires	15	84	73
Autres revenus	15	435	-
Revenus totaux		**519**	**73**
Frais de recherche et développement	16.1	-7 501	-8 201
Frais de recherche et développement	*16.1*	*-10 214*	*-11 771*
Subventions et autres produits de l'activité	*16.1*	*1 662*	*1 952*
Capitalisation des frais de développement	*16.1*	*1 051*	*1 618*
Frais commerciaux et marketing	16.2	-2 344	-4 301
Frais généraux et administratifs	16.3	-8 241	-7 578
Autres produits et charges opérationnels	16.4	-7 326	-
Résultat opérationnel		**-24 894**	**-20 008**
Produits financiers		1 779	2 801
Charges financières		-426	-878
Résultat financier	18	**1 353**	**1 923**
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	3.3	-	-
Résultat avant impôt		**-23 540**	**-18 085**
Impôt sur le résultat	19	-	-
Résultat net de la période		**-23 540**	**-18 085**
Résultat de base par action (en euros)	*20*	*-1,40*	*-1,07*
Résultat dilué par action (en euros)	*20*	*-1,40*	*-1,07*

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ (en milliers d'euros)	**30/06/2025 6 mois**	**30/06/2024 6 mois**
Résultat net de la période	**-23 540**	**-18 085**
Gains et pertes actuariels	98	-1
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat	**98**	**-1**
Différences de conversion	-	-
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat	**-**	**-**
Résultat global	**-23 442**	**-18 086**

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (en milliers d'euros)	Capital Social de Carbios Nb. d'actions en circulation	Capital social - actions ordinaires	Primes d'émission et d'apport	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat de la période	Total capitaux propres
		En k€					
Au 31 décembre 2024	**16 845 630**	**11 792**	**276 703**	**-4 564**	**-51 142**	**-33 113**	**199 677**
Affectation du résultat de l'exercice précédent		-	-	-	-33 113	33 113	-
Résultat net de la période		-	-	-	-	-23 540	-23 540
Autres éléments du résultat global		-	-	98	-	-	98
Résultat global		**-**	**-**	**98**	**-**	**-23 540**	**176 235**
Augmentation de capital nette des coûts de transaction		-	-	-	-	-	-
Variation Actions propres		-	-	49	-	-	49
Entrée de périmètre		-	-	-	-	-	-
Emission BSA emprunt BEI		-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions		-	-	-877	-	-	-877
Autres mouvements		-	-	-	-	-	-
Retraitement Crédit Bail (IFRS 16)		-	-	-	-	-	-
Ecarts actuariels sur avantages au personnel		-	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2025	**16 845 630**	**11 792**	**276 703**	**-5 296**	**-84 255**	**-23 540**	**175 405**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025 6 mois	31/12/2024 6 mois
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net de la période		**-23 540**	**-33 113**
Élimination des amortissements des immobilisations et droits d'utilisation et autres dépréciations	4	10 838	8 109
Plus ou moins-values sur cession d'actifs	4	-22	188
Provision et avantage du personnel	6 & 21	19	186
Coût des paiements fondés sur des actions	13	-877	-587
Résultat financier	18	-1 354	-4 394
Plus ou moins-values sur actifs financiers éliminés		-	-366
Subvention liée à la différence de taux - IAS 20 - Emprunts	14	-110	-155
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts		**-15 046**	**-30 132**
Variation du besoin en fonds de roulement		230	-63
Impôts payés		**-**	**-**
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		**-14 816**	**-30 195**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	4	-637	-59 403
Variation des dettes sur immobilisations	9	-20 728	16 210
Frais de développement capitalisés	4	-1 051	-3 165
Cession d'immobilisation	4	22	1
Acquisition d'actifs financiers	5	-49	-24 606
Diminution d'actifs financiers	5	19 873	385
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		**-2 570**	**-70 578**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation capital	12	-	139
Actions propres	12	47	-71
Emission emprunts et dettes financières	14	1 446	760
Remboursements d'emprunts et dettes financières	14	-2 144	-3 831
Paiement de dettes de loyers (IFRS 16)	4.3	-579	-1 440
Intérêts financiers nets versés	19	-993	-1 639
Autres produits et charges financières	18	1 526	4 801
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		**-699**	**-1 281**
Variation de la trésorerie		**-18 084**	**-102 055**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	11	89 767	191 821
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	11	71 682	89 767
Variation de la trésorerie		**-18 084**	**-102 055**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)

Note 1 – Activité et événements significatifs

Les comptes semestriels consolidés de Carbios ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 23 septembre 2025 et autorisés à la publication.

1.1. La Société et son activité

Carbios, ci-après dénommée la « Société », est une société innovante spécialisée en chimie verte, développant des technologies de pointe pour la valorisation des plastiques et textiles.

La Société, constituée en avril 2011 sous forme d'une société par actions simplifiée, a été transformée en société anonyme le 20 février 2013. Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 19 décembre 2013.

Le groupe formé par Carbios, Carbiolice et Carbios 54 est ci-après dénommée le « Groupe ».

Adresse du siège social :
Site de Cataroux
8 rue de la Grolière
63100 Clermont-Ferrand, France
Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés :
531 530 228 R.C.S. Clermont-Ferrand

1.2. Evènements significatifs de la période entre le 31 décembre 2024 et le 30 juin 2025

Les faits marquants à noter au cours du premier semestre 2025 sont les suivants :

- Exécution du Plan de réorganisation au sein de Carbios et Carbios 54 : Ce projet de réorganisation a notamment fait l'objet d'une procédure d'information-consultation du Comité Social et Economique (CSE). Les coûts de restructuration du Groupe, en ce inclus les indemnités de départ des personnels concernés, sont estimés à environ 3,3 millions d'euros. L'annonce ayant été faite en janvier 2025, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2024, mais 1,6 million d'euros restait ainsi provisionné au 30 juin 2025.

- En février 2025, Carbios a annoncé l'autorisation du régime d'aide d'État "Économie circulaire" par la Commission européenne. L'autorisation de ce régime ouvre la voie au versement des subventions, d'un montant total de 42,5 millions d'euros, validées pour l'usine de Longlaville.

1.3. Continuité d'exploitation

Au 30 juin 2025, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible pour un montant de 72 millions d'euros.

Sur la base de ces seules ressources financières, et compte-tenu de ses dernières annonces se basant sur un report du projet de construction d'usine de 6 à 9 mois (objectif de reprise désormais reporté à fin 2025) conjugué au plan massif de réduction des coûts intégrant un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) déjà annoncé, le Groupe se donne toujours de la visibilité sur son horizon de financement au-delà des douze prochains mois tout en conservant ses capabilités stratégiques.

A noter que les prévisions de trésorerie du Groupe n'intègrent pas les décaissements liés à la reprise de la construction de l'usine de Longlaville car conditionnée à l'obtention des financements complémentaires nécessaires.

En parallèle, le Groupe a initié des discussions avec des institutions financières pour un financement alternatif notamment en dettes, afin de garantir la construction de l'usine et la bonne exécution du planning pour une livraison des premiers volumes commerciaux en 2027.

Sur la base de ces éléments, l'hypothèse de continuité de l'exploitation a été retenue par le conseil d'administration.

1.4. Evènements post-clôture

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

Lors de sa séance du 1er juillet 2025, le Conseil d'administration faisant usage de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2025 aux termes de sa vingtième résolution, a décidé d'adopter le règlement du plan de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (le plan "BCE-2025-1") et d'émettre 100 000 BCE-2025-1 au profit de Monsieur Vincent KAMEL.

L'émission et l'attribution des 100.000 BCE-2025-1 donnent le droit de souscrire à 100.000 actions ordinaires au prix d'exercice unitaire de 7,4245 euros, avec une valeur nominale de 0,70 euro chacune.

En juillet et août 2025, Vincent KAMEL a transmis à Carbios des déclarations d'exercice portant sur un total de 60.000 BCE-2025-1, lui permettant de souscrire 60 000 actions nouvelles. Une augmentation de capital d'un montant nominal de 42 000,00 euros a donc été constatée par le Conseil d'administration le 23 septembre 2025, pour le porter de 11 791 941,00 euros à 11 833 941,00 euros, par création de 60 000 actions ordinaires nouvelles.

Attributions gratuites d'actions

Lors de sa séance du 23 septembre 2025, le Conseil d'administration faisant usage de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2025 aux termes de sa vingt-deuxième résolution, a décidé la mise en place du plan d'attribution gratuite d'actions sous conditions de présence et de performance 2025-1 (le "Plan 2025-1"), lequel prévoit une période d'acquisition prenant effet le 23 septembre 2025 et arrivant à expiration à l'issue de la réunion du Conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028, au titre duquel ont été attribuées gratuitement 74 000 actions de la Société, au profit de salariés de la Société.

Objectif de construction de l'usine de Longlaville maintenu avec un calendrier décalé

La Société a confirmé le 24 septembre 2025 son objectif de construction d'usine de biorecyclage du PET avec un calendrier décalé.

Le projet de construction de l'usine de Longlaville étant à la date du présent document conforté par :

- Une avancée significative avec les financeurs publics ADEME et Région ;
- Un intérêt manifeste des financeurs privés, sous réserve de la prévente d'une partie significative, non encore atteinte à ce jour, de la capacité de la future usine ; et
- L'évolution récente de l'environnement réglementaire améliorant de manière significative la compétitivité de la technologie CARBIOS.

Dans ce contexte, la reprise du projet de construction de l'usine de Longlaville devrait intervenir avant la fin de l'année 2025, sous réserve de l'obtention des financements nécessaires. La mise en service de l'usine interviendrait alors au second semestre 2027.

Note 2 – Informations sectorielles

Principes comptables

Selon IFRS 8, un secteur opérationnel est une composante d'une entreprise :

- Qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges ;
- Dont les résultats opérationnels sont régulièrement suivis par le principal décideur opérationnel ;
- Pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Le management considère que l'unique secteur opérationnel du Groupe est l'activité de recherche et développement, que ce soit sur les procédés de recyclage enzymatique, ou sur les procédés de biodégradation, dans le but in fine de les porter à une échelle industrielle et de les commercialiser. Le Groupe bénéficie de synergies de R&D importantes qui devraient continuer à s'accroître sur l'ensemble des activités suite à l'intégration globale de Carbiolice sur l'exercice 2021 et la création de Carbios 54 en 2022. L'ensemble de l'activité et des actifs du Groupe sont situés en France.

Note 3 – Principes, règles et méthodes comptables

3.1. Principes appliqués à la préparation des états financiers

Principes généraux

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés pour le semestre clos le 30 juin 2025 ont été préparés sous la supervision de la direction, arrêtés par le Président de la Société et examinés par le Conseil d'administration de la Société le 23 septembre 2025. Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en milliers d'euros. Des données chiffrées ayant été arrondies, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Leur préparation selon les principes des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations qui y sont présentés (Voir Note 3.2 recours à des estimations et aux jugements). Aucune modification significative n'est intervenue au 30 juin 2025.

Les états financiers consolidés résumés de la Société ont été préparés conformément à la norme IAS 34 - " Information financière intermédiaire ". S'agissant d'états financiers intermédiaires résumés, ils ne contiennent pas toutes les informations requises pour les états financiers annuels consolidés et doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, comme décrit ci-dessous.

Déclaration de conformité

Les comptes consolidés, établis pour la période de six mois close au 30 juin 2025, ont été préparés en conformité avec les dispositions de la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire. Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés semestriels sont conformes au référentiel "IFRS" (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne, qui est disponible sur le site Internet de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm).

Les nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par la Commission Européenne, et d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2025 sont les suivantes :

• Amendements à IAS21 – manque d'échangeabilité

Ces nouvelles normes et interprétations n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes de notre Groupe.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2025.

Caractère saisonnier des activités de la société

Selon IAS 34 - « Information financière intermédiaire », une entité dont les activités sont extrêmement saisonnières devrait présenter les informations financières pour les douze mois précédant la fin de la période intermédiaire ainsi que des informations comparatives supplémentaires pour les douze mois précédents dans les états financiers résumés intermédiaires afin de permettre une meilleure compréhension et une meilleure comparaison de ses états financiers intermédiaires. Il est considéré que les activités du Groupe ne sont pas saisonnières. Par conséquent, les états financiers résumés intermédiaires suivants et les notes correspondantes n'incluent pas d'autres informations comparatives que celles mentionnées par IAS 34-20.

3.2. Recours à des estimations et aux jugements

Les règles appliquées en matière d'estimation et de jugement ont été décrites au paragraphe « Recours à des estimations et aux jugements » de la Note 3 de l'annexe des comptes consolidés annuels arrêtés au 31 décembre 2024. Aucune modification significative n'est intervenue au 30 juin 2025.

3.3. Périmètre et méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation est identique à celui présenté au sein de l'annexe des comptes consolidés annuels arrêtés au 31 décembre 2024.

En conséquence, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
Carbios	Société mère (du point de vue juridique)	
Carbiolice	100,00 %	Intégration Globale
Carbios 54	100,00 %	Intégration Globale

3.4. Monnaie de présentation

Les états financiers du Groupe sont établis en euros (EUR).

Note 4 – Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1. Immobilisations incorporelles

Principes comptables résumés

° *Frais de recherche et développement*

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les frais engagés sur des projets de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis :

- il est techniquement possible d'achever l'immobilisation incorporelle afin qu'elle soit disponible pour l'utilisation ou la vente ;
- la direction envisage d'achever l'immobilisation incorporelle, de l'utiliser ou de la vendre ;
- il y a une possibilité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle ;
- il peut être démontré que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- les ressources techniques, financières et autres ressources adéquates nécessaires à l'achèvement du développement, à l'utilisation ou à la vente de l'immobilisation incorporelle sont disponibles ; et
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Autrement, les frais sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Après la comptabilisation initiale, les dépenses de développement sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'appréciation des critères est réalisée sur la base des informations existantes au 30 juin 2025.

◦ *Brevets & logiciels*

En application des critères de la norme IAS 38, les coûts liés à l'acquisition des brevets et licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et mettre en service les logiciels concernés.

Les frais de dépôt des brevets ou droits de propriété industrielle acquis au cours de l'exercice sont immobilisés et sont amortis à compter de leur utilisation et sur la durée d'utilisation des brevets. Les compléments de frais et les extensions postérieures sur les brevets immobilisés sont amortis sur la durée restant à courir pour la demande à laquelle ils se rattachent.

◦ *Goodwill*

Lors d'une acquisition, les actifs et les passifs assumés de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur et le Goodwill ou l'écart résiduel représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés. La norme prévoit un délai de douze mois après la date d'acquisition pour identifier les actifs et passifs assumés de l'acquise non constatés lors de la comptabilisation initiale du regroupement et modifier rétroactivement les valeurs initialement attribuées. L'évaluation du prix d'acquisition (« contrepartie transférée » dans la terminologie IFRS 3R), incluant le cas échéant le montant estimé de la juste valeur des compléments de prix et rémunérations conditionnelles (« contrepartie éventuelle » dans la terminologie IFRS 3R), doit être finalisée dans les douze mois qui suivent l'acquisition. Conformément à IFRS 3R, les ajustements éventuels du prix d'acquisition au-delà de la période de douze mois sont enregistrés en compte de résultat. Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période.

Le Goodwill comptabilisé est issu de la prise de contrôle de Carbiolice par la Société en juin 2021.

◦ *Technologie Masterbatch*

Depuis la création de Carbiolice en 2016, la Société a développé puis mis en œuvre à l'échelle industrielle une technologie sous la forme d'un Masterbatch enzymé nommé CARBIOS Active. Ce produit permet aux plastiques riches en PLA d'être 100 % compostables, dans des conditions aérobies (compostage industriel, compostage domestique, en sol) et anaérobies (méthanisation). Des enzymes, spécifiquement optimisées pour la dégradation du PLA, sont d'abord intégrées par Carbiolice à une matrice de polymères, qui permet de les protéger des hautes températures. L'enzyme ainsi encapsulée est ensuite intégrée en mélange à du PLA ou à des compounds à fort taux de PLA, sur des outils traditionnels de transformation de plasturgie, afin de mettre en forme des produits finis (films souples, feuilles…).

En application des préconisations d'IFRS 3, cet actif fait partie intégrante de l'actif net acquis de Carbiolice par la Société auprès du fonds SPI lors de la prise de contrôle en juin 2021 et doit être valorisé à partir de la méthode des redevances et des coûts de reconstitution.

◦ *Licence de technologie*

Suivant la norme IFRS 3, dans le cadre d'un regroupement d'entreprise, un acquéreur peut enregistrer un droit qu'il avait précédemment accordé à l'entreprise acquise. Le contrat de licence exclusive sur le territoire français de technologie existant entre Carbios et Carbiolice constitue une situation de relation préexistante ouvrant droit à la reconnaissance d'un actif de droit réacquis.

En application des préconisations d'IFRS 3, cet actif détenu par Carbiolice, et partie intégrante de l'actif net acquis de Carbiolice par la Société lors de la prise de contrôle en juin 2021, doit être valorisé à partir des flux de trésorerie attendus pour le détenteur de l'actif de ce contrat sur la durée résiduelle du contrat, sans tenir compte de la possibilité de renouvellement du contrat.

◦ *Tests de dépréciation ultérieurs*

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an selon les modalités décrites en note 5.4 de l'annexe aux comptes annuels du 31 décembre 2024.

Au 30 juin 2025, aucun nouvel élément assimilable à un indice de perte de valeur n'a été constaté depuis la dernière clôture comptable réalisée. De nouveaux tests de dépréciations seront néanmoins réalisés dans le cadre de la clôture annuelle des comptes 2025.

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en milliers d'euros)	31/12/2024	Augm.	Diminu-tion	Reclas-sement	30/06/2025
Goodwill	20 583	-	-	-	20 583
Technologie PET et PLA - activée	3 711	943	-	-	4 654
Technologie Masterbatch	9 813	-	-	-	9 813
Concessions, brevets et droits similaires	4 621	237	-	-62	4 796
Licence technologie (droit réacquis)	12 503	-	-	-	12 503
Marque	0	-	-	-	0
Logiciels	70	-	-	62	132
Total Valeurs brutes	**51 303**	**1 181**	**-**	**-**	**52 481**
Goodwill	-	-	-	-	-
Technologie PET et PLA - activée	-514	-436	-	-21	-971
Technologie Masterbatch	-2 651	-367	-	-	-3 018
Concessions, brevets et droits similaires	-2 828	105	-	21	-2 701
Licence technologie (droit réacquis)	-3 377	-468	-	-	-3 845
Marque	-	-	-	-	-
Logiciels	3	-101	-	-	-98
Total Amortissements	**-9 367**	**-1 267**	**-**	**-**	**-10 634**
Goodwill	20 583	-	-	-	20 583
Technologie PET et PLA - activée	3 197	508	-	-21	3 683
Technologie Masterbatch	7 162	-367	-	-	6 795
Concessions, brevets et droits similaires	1 793	343	-	-41	2 095
Licence technologie (droit réacquis)	9 126	-468	-	-	8 658
Marque	0	-	-	-	0
Logiciels	73	-101	-	62	34
Total Valeurs nettes	**41 935**	**-86**	**-**	**-**	**41 849**

Au 30 juin 2024, les immobilisations incorporelles se décomposaient comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en milliers d'euros)	31/12/2023	Augm.	Diminu-tion	Reclas-sement	30/06/2024
Goodwill	20 583	-	-	-	20 583
Technologie PET	1 694	418	-	30	2 142
Technologie Masterbatch	9 813	-	-	-	9 813
Concessions, brevets et droits similaires	3 681	435	-20	4	4 098
Licence technologie (droit réacquis)	12 503	-	-	-	12 503
Logiciels	229	-	-98	-	131
Autres immobilisations incorporelles en cours	-0	47	-	-30	17
Avances et acomptes s/immo. incorp.	3	-	-	-4	-
Total Valeurs brutes	**48 506**	**900**	**-118**	**-**	**49 287**
Goodwill	-	-	-	-	-
Technologie PET	-	-228	-	-	-228
Technologie Masterbatch	-1 908	-369	-	-	-2 277
Concessions, brevets et droits similaires	-1 594	-410	20	-	-1 983
Licence technologie (droit réacquis)	-2 431	-471	-	-	-2 901
Logiciels	-116	-41	98	-	-59
Autres immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes s/immo. incorp.	-	-	-	-	-
Total Amortissements	**-6 049**	**-1 518**	**118**	**-**	**-7 449**
Goodwill	20 583	-	-	-	20 583
Technologie PET	1 694	190	-	30	1 914
Technologie Masterbatch	7 905	-369	-	-	7 536
Concessions, brevets et droits similaires	2 087	25	-	4	2 115
Licence technologie (droit réacquis)	10 072	-471	-	-	9 602
Logiciels	112	-41	-	-	72
Autres immobilisations incorporelles en cours	-	47	-	-30	17
Avances et acomptes s/immo. incorp.	3	-	-	-4	-
Total Valeurs nettes	**42 457**	**-618**	**-**	**-**	**41 838**

4.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en milliers d'euros)	31/12/2024	Augm.	Diminu-tion	Reclas-sement	30/06/2025
Terrains	5 000	-	-	-	5 000
Installations techniques, matériel et outillage	9 882	62	-22	761	10 683
Matériel de transport	7	-	-	-	7
Matériel de bureau	1 176	-	-	3	1 179
Autres immobilisations corporelles	24 231	1	-	41	24 273
Immobilisations corporelles en cours	635	437	-	-805	266
Usine Carbios 54 - immobilisations en cours	78 096	1 118	-	-	85 056
Valeurs brutes	**119 029**	**1 618**	**-22**	**-**	**120 623**
Terrains	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	-5 243	-461	22	-	-5 682
Matériel de transport	-7	-	-	-	-7
Matériel de bureau	-559	-119	-	-	-678
Autres immobilisations corporelles	-5 595	-1 104	-	-	-6 699
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Usine Carbios 54 - immobilisations en cours	-	-7 326	-	-	-7 326
Total Amortissements et dépréciations	**-11 406**	**-9 010**	**22**	**-**	**-20 392**
Terrains	5 000	-	-		5 000
Installations techniques, matériel et outillage	4 639	-399	-	761	5 001
Matériel de transport	1	-	-	-	0
Matériel de bureau	618	-119	-	3	500
Autres immobilisations corporelles	18 636	-1 103	-	41	17 574
Immobilisations corporelles en cours	635	437	-	-805	267
Usine Carbios 54 - immobilisations en cours	78 096	-6 208	-	-	71 888
Total Valeurs nettes	**107 624**	**-7 392**	**-**	**-**	**100 231**

Au cours du premier semestre 2025, les immobilisations du Groupe ont diminué de 7,4 M€, comprenant une hausse brute de 1,7 M€, principalement liée à des travaux résiduels du projet de construction de l'usine de recyclage de Longlaville avant sa mise en suspension effective compensée par une dépréciation de 7,3 M€ des immobilisations en cours également liée à l'usine de Carbios 54.

Dans l'optique de faciliter le redémarrage du projet de Longlaville et de limiter l'impact financier de la suspension provisoire des travaux, la Société avait mis en place des Protocoles d'accords avec ses principaux fournisseurs à l'annonce du décalage du projet. Néanmoins, en l'absence de prolongation de l'un de ces Protocoles et faute d'accord avec un fournisseur à date, la Société a procédé, par prudence, à la constatation d'une dépréciation de 7,3 millions d'euros sur un actif de l'usine de Longlaville.

Au 30 juin 2024, les immobilisations corporelles se décomposaient comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en milliers d'euros)	**31/12/2023**	**Augm.**	**Diminu-tion**	**Reclas-sement**	**30/06/2024**
Terrains	-	5 000	-	-	5 000
Constructions	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	3 933	53	-575	21	3 431
Matériel de transport	7	-	-	-	7
Matériel de bureau	970	145	-282	-	834
Autres immobilisations corporelles	30 134	677	-272	-	30 539
Immobilisations corporelles en cours	254	458	-	-21	691
Usine Carbios 54 - immobilisations en cours	23 042	22 745	-	-	45 787
Avances et acomptes s/immo. corp.	-	-	-	-	-
Valeurs brutes	**58 341**	**29 078**	**-1 129**	**-**	**86 290**
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	-3 161	-84	547	-27	-2 725
Matériel de transport	-15	-19	-	27	-7
Matériel de bureau	-575	-93	273	-	-395
Autres immobilisations corporelles	-5 392	-1 425	182	-	-6 636
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Usine Carbios 54 - immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes s/immo. corp.	-	-	-	-	-
Total Amortissements	**-9 143**	**-1 622**	**1 002**	**-**	**-9 763**
Terrains	-	5 000	-	-	5 000
Constructions	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	772	-31	-29	-6	706
Matériel de transport	-8	-19	-	27	-
Matériel de bureau	396	52	-9	-	439
Autres immobilisations corporelles	1 699	-748	-90	-	23 903
Immobilisations corporelles en cours	254	458	-	-21	691
Usine Carbios 54 - immobilisations en cours	23 042	22 745	-	-	45 787
Avances et acomptes s/immo. corp.	-	-	-	-	-
Total Valeurs nettes	**49 200**	**27 456**	**-127**	**-**	**76 527**

Au cours du premier semestre 2024, la société avait réalisé des investissements en actifs immobilisés d'une valeur de 29,1 M€ principalement attribuables à la construction de l'usine bio recyclage de PET ainsi qu'à l'acquisition du terrain de l'usine.

4.3. Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation se décomposent comme suit :

ÉVOLUTION DES DROITS D'UTILISATION (en milliers d'euros)	**Locaux**	**Installations techniques matériels & outillages**	**Véhicules**	**Total**
Au 31 décembre 2024	**4 772**	**132**	**255**	**5 159**
Variation de périmètre	-	-	-	-
(-) Charge d'amortissement de l'exercice	-458	-69	-99	-626
(+) Reprise d'amortissement de l'exercice	-	9	18	27
(+) Ajouts à l'actif "droits d'utilisation"	116	-	-	116
(-) Sorties de l'actif "droits d'utilisation"	-	-	-	-
Au 30 juin 2025	**4 430**	**72**	**174**	**4 676**

La dette correspondante à cet actif se décompose comme suit :

EVOLUTION DE LA DETTE DE LOYERS (en milliers d'euros)	**Dette de loyers part courante**	**Dette de loyers part non-courante**	**Total dette de loyers**
Au 31 décembre 2024	**1 048**	**3 904**	**4 952**
Variations de périmètre	-	-	-
Variations non monétaires Nouveaux contrats	29	87	116
Variations non monétaires Sorties contrats	-	-	-
Variations non monétaires Reclassements et autres impacts	505	-477	28
Remboursements dette de loyers	-579	-	-579
Au 30 juin 2025	**1 003**	**3 514**	**4 517**

Note 5 – Actifs financiers non courants

Les actifs financiers se décomposent comme suit :

ACTIFS FINANCIERS (en milliers d'euros)	31/12/2024	Augm.	Diminution	Reclassement	30/06/2025
Actifs financiers - Non courant (1)	21 691	49	-16 352	-	5 388
Actifs financiers - Courant (2)	3 346	-	-3 326	-	20
Total Valeurs brutes	**25 037**	**49**	**-19 678**	**-**	**5 408**
Actifs financiers - Non courant	-	-	-	-	-
Actifs financiers - Courant	-	-	-	-	-
Total Dépréciations	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Actifs financiers - Non courant (1)	21 691	49	-16 352	-	5 388
Actifs financiers - Courant (2)	3 346	-	-3 326	-	20
Total Valeurs nettes	**25 037**	**49**	**-19 678**	**-**	**5 408**

(1) Dont 5 M€ versés sur un compte séquestre relatif au terrain au 31 décembre 2024

(2) Correspondant aux instruments financiers et aux dépôts à terme ne faisant plus l'objet d'un nantissement auprès des fournisseurs au 30 juin 2025

Au 30 juin 2025, les actifs financiers du Groupe sont constitués :

- de prêts et créances initialement comptabilisés au coût d'acquisition, puis évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- de dépôts de garantie et du contrat de liquidité.

Le classement et la juste valeur des instruments financiers est décrite dans la Note 10.

Contrat de liquidité

Dans le cadre des opérations relatives aux contrats de liquidité que la Société a conclu avec un intermédiaire indépendant financier, les espèces versées à l'intermédiaire financier et non encore utilisées sont comptabilisées au compte « Contrat de liquidité » et représentent 176 K€ au 30 juin 2025 et 127 K€ au 31 décembre 2024.

Dépôts et cautionnements

La partie non courante des dépôts et cautionnements représente 5 212 K€ au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 dont 5 000 K€ au titre du séquestre relatif au terrain de Longlaville.

Note 6 – Provisions

Principes comptables

Une provision est constituée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite, à la date de clôture qui résulte d'un évènement passé, qui engendrera probablement une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Hormis les provisions pour engagements retraite (Cf. Note 21), aucune provision n'a été comptabilisée.

Note 7 – Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants se décomposent comme suit :

CREANCES CLIENTS & AUTRES ACTIFS COURANTS (en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Créances clients (1)	451	97
Autres actifs courants (2)	15 443	8 826
Créances fiscales & sociales	*7 325*	*7 789*
Créances sur personnel & org. sociaux	*27*	*3*
Avoirs à recevoir (3)	*7 012*	*-*
Charges constatées d'avance	*1 078*	*1 000*
Autres créances	*-*	*35*
Autres actifs courants	**15 893**	**8 923**

(1) Les créances clients et autres créances opérationnelles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis au coût amorti, qui correspond généralement à la valeur nominale du fait de leur maturité à court terme.
Conformément à IFRS 9, la Société applique la méthode simplifiée dans l'évaluation des créances commerciales et reconnaît les pertes de valeur attendues sur la durée de vie de celles-ci.

(2) Les autres actifs courants se composent essentiellement des créances fiscales & sociales : une créance de TVA de 4,2 M€, ainsi que les créances de Crédit d'impôt un montant total de 4,2 M€.

(3) Les avoirs à recevoir concernent un fournisseur de l'usine de Longlaville.

Note 8 – Stocks

Principes comptables

Conformément à IAS 2, les stocks de matières premières sont évalués à leurs coûts d'achat.

Les stocks de matières premières (principalement de déchets en PET) s'élèvent à 1 198 K€ au 30 juin 2025 contre 1 538 K€ au 31 décembre 2024. Cette baisse s'explique majoritairement par la revente d'une partie dudit stock.

Ces stocks ne font l'objet d'aucune dépréciation au 30 juin 2025.

Note 9 – Dettes fournisseurs et autres passifs courants

FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS (en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Dettes fournisseurs	3 468	4 577
Autres passifs courants	14 991	27 919
Dettes sociales	*4 418*	*3 375*
Dettes fiscales	*29*	*317*
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	*10 035*	*23 753*
Autres dettes	*0*	*1*
Produits constatés d'avance	*509*	*461*
Fournisseurs et autres passifs courants	**18 459**	**32 496**

Dettes fournisseurs

Au 30 juin 2025, les dettes fournisseurs regroupent les factures non réglées à la clôture pour un montant total de 1,2 M€ ainsi que les factures non parvenues liées au cycle d'exploitation pour 2,2 M€.

Autres passifs courants

Les autres passifs courants concernent :

- Les dettes sociales avec notamment les soldes dus aux différentes caisses à la clôture ainsi que les provisions de primes et bonus, de congés payés et des charges sociales afférentes mais également des montants liés au PSE ;

- Les dettes fiscales comprennent principalement les dettes de TVA ;

- Les dettes sur immobilisations et comptes rattachés qui concernent principalement les montants facturés et non encore réglés relatifs à la construction de l'usine de Carbios 54 ;

- Les produits constatés d'avance se composent principalement liés aux retraitements des avances remboursables et prêts à taux zéro suivant la norme IFRS 9.

Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent à 0,2 M€ au 30 juin 2025 et concernent principalement des produits constatés d'avance liés aux retraitements des avances remboursables et prêts à taux zéro suivant la norme IFRS 9.

Note 10 – Classement et juste valeur des instruments financiers

Principes comptables résumés

Il existe trois catégories d'instruments financiers définies selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et l'on s'appuie dès lors sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 : uniquement des prix cotés sur un marché actif pour un instruments identique et sans aucun ajustement ;
- catégorie de niveau 2 : juste valeur déterminée à partir de données observables, soit directement (tel qu'un prix), soit indirectement (i.e. calculées à partir d'un autre prix), mais autres qu'un prix coté sur un marché actif relevant du niveau 1 ;
- catégorie de niveau 3 : juste valeur déterminée à partir de données non observables sur un marché.

Les actifs et passifs du Groupe sont évalués de la manière suivante au 30 juin 2025 :

			30/06/2025				31/12/2024			
SYNTHÈSE DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (en milliers d'euros)	**Catégorie comptable**	**Niveau de hiérarchie de la juste valeur**	**Total de la valeur nette comptable**	**Actifs comptabilisés au coût amorti**	**Passifs comptabilisés au coût amorti**	**Juste valeur**	**Total de la valeur nette comptable**	**Actifs comptabilisés au coût amorti**	**Passifs comptabilisés au coût amorti**	**Juste valeur**
Actifs financiers non courants	Juste valeur	Note 5	5 388	5 388	-	5 388	21 691	21 691	-	21 691
Actifs financiers courants	Juste valeur	Note 5	20	20	-	20	3 346	3 346	-	3 346
Créances clients et comptes rattachés	Coût amorti	Note 7	451	451	-	451	97	97	-	97
Autres actifs courants	Coût amorti	Note 7	15 443	15 443	-	15 443	8 826	8 826	-	8 826
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti	Note 11	71 682	71 682	-	71 682	89 767	89 767	-	89 767
Total actifs			**92 984**	**92 984**	**-**	**92 984**	**123 127**	**123 127**	**-**	**123 127**
Emprunts et dettes financières non courantes	Coût amorti	Niveau 2 - Note 14	36 674	-	36 674	36 674	37 204	-	37 204	37 204
Autres passifs non courants	Coût amorti	Note 9	261	-	261	261	98	-	98	98
Dettes de loyers non courantes	Coût amorti	Note 4.3	3 514	-	3 514	3 514	3 904	-	3 904	3 904
Emprunts et dettes financières courantes	Coût amorti	Niveau 2 - Note 14	3 662	-	3 662	3 662	3 518	-	3 518	3 518
Dettes de loyers courantes	Coût amorti	Note 4.3	1 003	-	1 003	1 003	1 048	-	1 048	1 048
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Coût amorti	Note 9	3 468	-	3 468	3 468	4 577	-	4 577	4 577
Autres passifs courants	Coût amorti	Note 9	14 991	-	14 991	14 991	27 919	-	27 919	27 919
Total passifs			**63 572**	**-**	**63 572**	**63 572**	**78 268**	**-**	**78 268**	**78 268**

Note 11 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Comptes bancaires	5 861	3 042
Valeurs mobilières de placement	15 874	13 933
Comptes à terme et livrets	49 948	72 792
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	**71 682**	**89 767**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des disponibilités bancaires, les espèces en caisse et les comptes à terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois. Ils sont détenus pour répondre à des engagements de trésorerie à court terme, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et exposés à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

La variation de trésorerie de -18 M€ entre la clôture du 30 juin 2025 et la clôture du 31 décembre 2024 inclut +19,6 M€ de dépôts à terme nantis, qui auraient été classés en trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2024 s'ils n'avaient pas fait l'objet de nantissements (conformément à IAS 7). Ces dépôts ont ainsi été reclassés en trésorerie après levée des nantissements au premier semestre 2025. Par conséquent, en tenant compte de ces instruments financiers classés en actifs financiers au 31 décembre 2024, la consommation de réserve financière de la Société s'élève à 38 millions d'euros au cours du premier semestre 2025.

Note 12 – Capitaux propres

Capital social

CAPITAL SOCIAL	30/06/2025	31/12/2024
Capital social (en euros)	11 791 941,00	11 791 941,00
Nombre d'actions ordinaires en circulation	16 845 630	16 845 630
Valeur nominale (en euros)	0,70 €	0,70 €

Opérations en capital effectuées au cours de la période close le 30 juin 2025 :

Aucune opération en capital n'a été réalisée au cours de la période close le 30 juin 2025.

Ainsi, au 30 juin 2025, le capital social de 11 791 941,00 euros est divisé en 16 845 630 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,70 euro chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées.

Primes d'émission

Conformément aux décisions prises par l'associé unique puis par décision collective des associés et enfin, par le Conseil d'administration sur délégation de l'Assemblée Générale des actionnaires, les primes d'émission versées accompagnant les augmentations de capital ont été inscrites au passif du bilan dans un compte spécial « prime d'émission » sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

Les frais d'émission de capital sont comptabilisés au bilan, en déduction de la prime d'émission.

Au 30 juin 2025, les primes d'émission versées après imputation des frais d'augmentation de capital s'élevaient à 276 699 584,00 €.

Management du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une assise financière suffisante afin de préserver la confiance des investisseurs et des créanciers et de soutenir la croissance future de l'entreprise.

Suite à l'introduction en bourse de la Société sur Euronext Growth Paris, la Société a conclu un contrat de liquidité afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action de la Société.

Au titre de ce contrat, 17 205 actions propres représentant 128 K€ ont été comptabilisées en déduction des capitaux propres au 30 juin 2025.

Les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées en actifs financiers non courants et représentent 176 K€ au 30 juin 2025.

En décembre 2023, la Société avait annoncé le lancement d'un plan d'actionnariat salarié avec la création à venir d'un FCPE, et a concomitamment lancé un programme de rachat d'actions dans cette optique. Au 30 juin 2025, la Société détenait 13 273 actions pour une valeur comptable nette de 158 K€ destinées à la mise en œuvre d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.

Répartition du capital

Au 30 juin 2025, les 16 845 630 actions composant le capital social se répartissent comme suit :

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
BOLD Business Opportunities for L'Oréal Development	943 211	5,60 %	943 211	5,60 %
Copernicus Wealth Management SA	654 271	3,88 %	654 271	3,88 %
Michelin Ventures	519 742	3,09 %	519 742	3,08 %
Groupe L'Occitane	392 852	2,33 %	392 852	2,33 %
Management et administrateurs	789	0,00 %	789	0,00 %
Actions auto-détenues	38 382	0,23 %	-	0,00 %
Flottant	14 296 383	84,87 %	14 345 042	85,10 %
TOTAL	**16 845 630**	**100,00 %**	**16 855 907**	**100,00 %**

Par décision collective des associés en date du 20 février 2013, il a été décidé d'attribuer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Au 30 juin 2025, 48 659 actions au nominatif inclues dans le flottant répondaient à ces critères.

Note 13 – Paiements fondés sur les actions

Principes comptables résumés

La Société a mis en place plusieurs plans de rémunération réglés en instruments de capitaux propres sous forme de Bons de souscriptions d'actions (« BSA ») et Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE » ou « BCE ») attribués aux salariés et administrateurs.

Conformément à la norme IFRS 2, la juste valeur à la date d'attribution des paiements fondés sur des actions réglés en capitaux propres est comptabilisée en charges avec une augmentation correspondante des capitaux propres sur la période d'acquisition des attributions.

Pour les plans dont l'acquisition n'est pas liée à la réalisation d'une condition de performance marché, le modèle de valorisation retenu est celui de Black & Scholes.

Pour les plans dont l'acquisition est liée à la réalisation d'une condition de performance marché, des simulations Monte Carlo ont été effectuées afin de projeter le cours de bourse de Carbios et ainsi estimer la juste-valeur des options.

Les modalités d'évaluation retenues pour estimer la juste valeur des options sont précisées ci-après :

- La maturité des plans ayant uniquement une condition de présence a été estimée par tranche en considérant une demi-vie d'exercice (correspondant à la mi-période entre la date d'acquisition de la tranche et la date de fin de vie du plan). Celle des plans ayant des conditions de performance a été estimée à partir de la date la plus probable quant à la réalisation de chacune des conditions de performances pour la date d'acquisition, à laquelle s'ajoute la demi-vie d'exercice restante.

- Pour les plans attribués antérieurement à 2019, la volatilité attendue a été déterminée sur la base d'un panel de de sociétés cotées comparables du secteur, sur une période équivalente à la durée attendue de l'option. Pour les plans attribués postérieurement à 2019, la volatilité attendue a été déterminée sur l'historique de cours de Carbios retraité des valeurs jugées non représentatives de la volatilité future.

13.1. Bons de Souscriptions d'Actions (« BSA »)

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSA émis depuis la création de la Société et encore non exercés au 30 juin 2025, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date.

	BSA EIB
Date d'assemblée générale	Décision de l'AG des actionnaires en date du 02/02/2022
Nombre d'actions total pouvant être souscrites ou achetées (1)	318 158
Point de départ d'exercice des bons	27/05/2022
Date d'expiration	26/05/2030
Prix de souscription ou d'achat du bon	0,01 €
Modalités d'exercice du Bon	La souscription devra être constatée par un bulletin de souscription qui devra être remis à la Société
Prix d'exercice (en euros)	40 euros pour 50% des BSA EIB 38,89 euros pour 50% des BSA EIB
Nombre d'actions souscrites au 30 juin 2025	0
Nombre cumulé de bons de souscription ou d'achat actions annulés ou caducs	0
Bons de souscription susceptibles d'exercice au 30 juin 2025	296 928

(1) Prix de souscription déterminé sur la base d'un rapport établi et remis par un expert indépendant.

Au cours du premier semestre 2025, CARBIOS n'a pas émis de nouveaux BSA, et aucun BSA n'a été exercé.

Au 30 juin 2025, il reste un nombre de 296 928 BSA susceptibles d'exercice, donnant droit à 318 158 actions.

13.2. Bons de Souscriptions de Parts de Créateur d'Entreprise (« BSPCE »)

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSPCE émis depuis la création de la Société et encore non exercés au 30 juin 2025, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date.

	BCE 2015-2	BCE-2020-3	BCE-2020-6
Date d'assemblée générale	Assemblée Générale du 24/06/2015	Assemblée Générale du 19/06/2019	Assemblée Générale du 18/06/2020
Date du Conseil d'administration	Décision du Conseil d'administration en date du 24/06/2015	Décision du Conseil d'administration en date du 12/03/2020	Décision du Conseil d'administration en date du 09/07/2020
Nombre d'actions total pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées (1)	16 073	42 592	30 806
Point de départ d'exercice des bons	24/06/2016	12/03/2020	09/07/2020
Date d'expiration	24/06/2025	12/03/2030	09/07/2030
Prix de souscription ou d'achat du bon	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Modalités d'exercice du Bon	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 24/06/2015, et pour la première fois à partir du 24/06/2016, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BCE 2015-2 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 24/06/2015)/48.	Ces bons sont soumis à quatre conditions de performance pour être exercés. Chaque condition réalisée donne le droit à l'exercice d'un quart des BSPCE attribués. En cas d'acquisition de la totalité de la Société par un industriel, un vesting accéléré est prévu en fonction du prix d'acquisition par action.	Ces bons sont soumis à quatre conditions de performance pour être exercés. Chaque condition réalisée donne le droit à l'exercice d'un quart des BSPCE attribués. En cas d'acquisition de la totalité de la Société par un industriel, un vesting accéléré est prévu en fonction du prix d'acquisition par action. Pour les 14 000 autres bons : possibilité d'exercer y bons où y = (nombre de bons non encore devenus exerçables) * % déterminé par la performance du cours de bourse de l'action Carbios.
Prix d'exercice (en euros)	12,4581	7,75934	20,6050
Nombre d'actions souscrites au 30 juin 2025	16 000	6 500	0
Nombre cumulé de bons de souscriptions ou d'achat actions annulées ou caduques	0	0	0
Bons de souscription susceptibles d'exercice au 30 juin 2025	15 000	39 750	28 750

(1) Par décision en date du 4 août 2023, le Directeur Général de la Société a décidé de procéder à l'ajustement des valeurs mobilières déjà émises par la Société conformément à l'article L.228-99 du Code de commerce, par conséquent chaque BSPCE donne droit à la souscription de 1,0715 action de la Société.

	BCE-2021-1, BCE-2021-3 à BCE-2021-5 et BCE-2021-7 à BCE-2021-14	BCE 2021-16	BCE 2021-17	BCE-2022-1 à BCE-2022-2
Date d'assemblée générale	Assemblée générale du 18/06/2020	Assemblée Générale du 18/06/2020	Assemblée Générale du 18/06/2020	Assemblée Générale du 22/06/2022
Date du Conseil d'administration	Décision du Conseil d'administration en date du 15/01/2021	Décision du Conseil d'administration en date du 05/11/2021	Décision du Conseil d'administration en date du 05/11/2021	Décision du Conseil d'administration en date du 29/06/2022
Nombre d'actions total pouvant être souscrites ou achetées (1) par	51 152	39 362	6 847	0
Emmanuel LADENT	-	39 362	-	-
Point de départ d'exercice des bons	15/01/2022	01/12/2022	05/11/2022	29/06/2025
Date d'expiration	15/01/2032	01/12/2032	05/11/2032	29/06/2032
Prix de souscription ou d'achat du bon	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Modalités d'exercice du Bon	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète, et pour la première fois à partir du 15 janvier 2022, calculé selon la règle suivante : x = nombre total de BCE-2021 attribués au bénéficiaires * (nombre de mois écoulés à compter du 15 janvier 2021 / 48) En cas d'acquisition de la totalité de la Société par un industriel, un vesting accéléré est prévu en fonction du prix d'acquisition par action.	Pour les 18 367 premiers bons : possibilité d'exercer x bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 01/12/2021, et pour la première fois à compter du 01/12/2022, calculé selon la règle suivante : x = 18 367 * (nombre de mois écoulés depuis le 01/12/2021)/48 Les 18 368 bons restants sont soumis à quatre conditions de performance pour être exercés. Chaque condition réalisée donne respectivement le droit à l'exercice 5.510, 6.429, 2.755 et 3.677 bons. En cas d'acquisition de la totalité de la Société par un industriel, un vesting accéléré est prévu en fonction du prix d'acquisition par action. En cas d'acquisition de la totalité de la Société par un industriel, un vesting accéléré est prévu en fonction du prix d'acquisition par action.	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète, et pour la première fois à partir du 5 novembre 2022, calculé selon la règle suivante : x = nombre total de BCE-2021 attribués au bénéficiaire * (nombre de mois écoulés à compter du 5 novembre 2021)/48.	Ces bons sont soumis à quatre conditions de performance pour être exercés. Chaque condition réalisée donne respectivement le droit à l'exercice de 40%, 20%, 20% et 20% des bons.
Prix d'exercice (en euros)	44,5049	37,7340	39,7863	30,1316
Nombre d'actions souscrites au 30 juin 2025	0	0	0	0
Nombre cumulé de bons de souscriptions ou d'achat actions annulées ou caduques	9 847	0	0	188 265
Bons de souscription susceptibles d'exercice au 30 juin 2025	47 739	36 735	6 390	0

(1) Par décision en date du 4 août 2023, le Directeur Général de la Société a décidé de procéder à l'ajustement des valeurs mobilières déjà émises par la Société conformément à l'article L.228-99 du Code de commerce, par conséquent chaque BSPCE donne droit à la souscription de 1,0715 action de la Société.

	BCE-2022-4	BCE-2022-5 à BCE-2022-6 et BCE-2022-13 à BCE-2022-14	BCE-2022-7 à BCE-2022-11	BCE-2022-12
Date d'assemblée générale	Assemblée Générale du 18/06/2020	Assemblée générale du 19/06/2019	Assemblée Générale du 18/06/2020	Assemblée Générale du 22/06/2022
Date du Conseil d'administration	Décision du Conseil d'administration en date du 29/09/2022	Décision du Conseil d'administration en date du 13/12/2022	Décision du Conseil d'administration en date du 13/12/2022	Décision du Conseil d'administration en date du 13/12/2022
Nombre d'actions total pouvant être souscrites ou achetées (1)	-	1 781	64 708	-
Point de départ d'exercice des bons	29/09/2025	13/12/2025	13/12/2025	13/12/2025
Date d'expiration	29/09/2032	13/12/2032	13/12/2032	13/12/2032
Prix de souscription ou d'achat du bon	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Modalités d'exercice du Bon	Ces bons sont soumis à quatre conditions de performance pour être exercés. Chaque condition réalisée donne respectivement le droit à l'exercice de 40%, 20%, 20% et 20% des bons.	Ces bons sont soumis à quatre conditions de performance pour être exercés. Chaque condition réalisée donne respectivement le droit à l'exercice de 40%, 20%, 20% et 20% des bons.	Ces bons sont soumis à quatre conditions de performance pour être exercés. Chaque condition réalisée donne respectivement le droit à l'exercice de 40%, 20%, 20% et 20% des bons.	Ces bons sont soumis à quatre conditions de performance pour être exercés. Chaque condition réalisée donne respectivement le droit à l'exercice de 40%, 20%, 20% et 20% des bons.
Prix d'exercice (en euros)	26,59321	33,27455	33,27455	33,27455
Nombre d'actions souscrites au 30 juin 2025	0	0	0	0
Nombre cumulé de bons de souscriptions ou d'achat actions annulées ou caduques	50 000	102 400	22 023	31 735
Bons de souscription susceptibles d'exercice au 30 juin 2025	0	1 662 (2)	60 390 (2)	0

(1) Par décision en date du 4 août 2023, le Directeur Général de la Société a décidé de procéder à l'ajustement des valeurs mobilières déjà émises par la Société conformément à l'article L.228-99 du Code de commerce, par conséquent chaque BSPCE donne droit à la souscription de 1,0715 action de la Société.
(2) Susceptibles d'exercice à compter du 13 décembre 2025.

Au cours du premier semestre 2025, CARBIOS n'a pas émis de nouveaux BSPCE, et aucun exercice de BSPCE n'a été exercé.

Au 30 juin 2025, il restait un nombre de 236 416 BSPCE susceptibles d'exercice, donnant droit à 253 322 actions.

13.3. Attributions Gratuites d'Actions (« AGA »)

Le tableau ci-dessous présente les plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur au 30 juin 2025 :

PLAN	Plan 2023-1	Plan 2023-2	Plan 2024-1	Plan 2024-2	Plan 2024-3
Date de l'Assemblée générale ayant autorisé l'attribution gratuite d'actions	22 juin 2023	22 juin 2023	20 juin 2024	20 juin 2024	20 juin 2024
Date d'attribution	27 sept. 2023	16 octobre 2023	2 juillet 2024	1er sept. 2024	1er octobre 2024
Période d'acquisition	3 ans	3 ans	+3 ans	+3 ans	+3 ans
Période de conservation	-	-	-	-	-
Nombre total d'actions gratuites attribuées	74 150	10 000	136 500	10 000	24 950
Dont soumises à des conditions de performance	74 150	10 000	136 500	10 000	24 950
Dont attribuées à des mandataires sociaux	12 000 (1)	-	60 000 (1)	-	-
Nombre d'actions acquises en 2025	-	-	-	-	-
Nombre d'actions annulées au 30 juin 2025	51 550	10 000	109 000	-	6 300

(1) Monsieur Emmanuel Ladent, ancien Directeur Général de la Société

Au 30 juin 2025, il restait un nombre de 78 750 AGA en cours d'acquisition, donnant droit à 78 750 actions.

13.4. Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

La Société a annoncé le 3 avril 2024 le lancement avec succès de son premier plan d'actionnariat salarié au bénéfice de l'ensemble des collaborateurs du Groupe adhérents au plan d'épargne salariale en France. Ce plan d'actionnariat salarié, lancé le 12 février 2024 a été souscrit par 123 salariés, soit 88,49 % de l'effectif salarié concerné et a ainsi permis d'associer les collaborateurs au développement et à la performance du Groupe. Il contribue à porter l'actionnariat salarié de Carbios, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, aux environs de 0,08 % du capital. Le plan comprenait un abondement unilatéral correspondant à environ 48 actions pour chacun des collaborateurs éligibles. Au total, c'est un peu plus de 59 400 euros qui ont été souscrits par les collaborateurs au travers du FCPE CARBIOS, lequel les investira en actions CARBIOS, après ajout de l'abondement correspondant de la Société pour environ 53 700 euros et de l'abondement unilatéral de cette dernière pour environ 110 600 euros.

En l'absence de période d'acquisition, la charge évaluée de 0,3 M€ a été comptabilisée intégralement sur l'exercice 2024.

13.5. Détail de la charge comptabilisée conformément à la norme IFRS 2

	30/06/2025				30/06/2024			
TYPE	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date
BCE 2020	-	1 997	-	1 997	1 997	1 732	41	1 774
BCE 2021	1 746	1 743	9	1 752	1 983	1 815	41	1 856
BCE 2022	726	1 072	-587	485	6 634	2 334	813	3 147
FCPE 2024	-	-	-	-	282	-	282	282
AGAP 2023	290	374	-205	169	1 853	161	308	469
AGAP 2024-1	460	210	-88	122	-	-	-	-
AGAP 2024-2	86	29	-6	23	-	-	-	-
AGAP 2024-3	137	29	-0	29	-	-	-	-
Total	**3 445**	**5 455**	**-877**	**4 234**	**12 749**	**6 042**	**1 486**	**7 528**

Note 14 – Emprunts et dettes financières

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES (en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Emprunts auprès d'établissements de crédit	29 988	31 173
Avances conditionnées	6 686	6 031
Dette de loyers (1)	3 514	3 904
Emprunts et dettes financières non courantes	**40 188**	**41 108**
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 869	2 737
Avances conditionnées	791	781
Dette de loyers (1)	1 003	1 048
Emprunts et dettes financières courantes	**4 665**	**4 566**
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	**44 853**	**45 674**

(1) Les informations relatives aux dettes de loyers sont traitées dans la note dédiée « Note 4.3 Droits d'utilisation ».
Le classement et la juste valeur des instruments financiers sont décrits dans la Note 10.

14.1. Emprunts auprès des établissements de crédit

EMPRUNTS (en milliers d'euros)	Taux fixe / variable	Taux d'intérêt nominal	TIE	Montant nominal initial	Montant nominal restant	Année échéance	30/06/2025	31/12/2024
(1) Prêt Innovation Bpifrance	Fixe	3,2%	3,2%	1 500	300	2025	300	450
(1) Prêt Innovation Bpifrance	Fixe	4,5%	4,5%	1 500	600	2026	600	750
(2) Prêt garanti par l'état (a)	Fixe	0,6%	1,2% - 3%	1 000	375	2026	371	492
(3) Emprunt BEI - composante Dette	Fixe	5,0%	8,53%	30 000	30 000	2030	27 360	27 037
(4) Prêt TZ Bpifrance	Fixe	0,0%	3,0%	500	50	2025	49	98
(4) Prêt TZ Bpifrance	Fixe	0,0%	3,0%	250	88	2027	85	108
(4) Prêt TZ Bpifrance	Fixe	0,0%	3,0%	250	88	2027	85	108
(5) Emprunt CEPAL	Fixe	1,1%	1,1%	177	-	2024	-	15
(5) Emprunt CEPAL	Fixe	2,1%	2,1%	334	62	2026	62	96
(6) PGE CEPAL (a)	Fixe	0,7%	1,1 - 3%	950	241	2026	238	355
(6) PGE Bpifrance (a)	Fixe	2,2%	2,2% - 3%	950	297	2026	295	413
(7) Dette financière liée au leaseback (cession-bail) - Lot 1	Fixe	N/A	3,9%	1 534	615	2027	615	768
(7) Dette financière liée au leaseback (cession-bail) - Lot 2	Fixe	N/A	7,1%	4 256	2 795	2028	2 795	3 195
Intérêts courus	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	2	24
TOTAL							**32 859**	**33 909**

(a) Dans la colonne TIE, le premier taux représente le taux d'intérêt effectif, tandis que le second taux reflète les taux d'intérêt du marché au moment de l'émission, conformément à la norme IAS 20. La différence entre les deux taux une subvention comptabilisée en résultat.

(1) PRETS INNOVATION BPIFRANCE

Deux prêts innovation ont été octroyés par Bpifrance en 2018 puis 2019 pour un montant total de 3 000 K€. Les deux emprunts prévoient un différé de règlement de 2 ans, et un remboursement annuel linéaire sur les 5 années suivantes, à savoir des remboursements à capital constant de 75 K€. Le montant nominal total restant dû s'élève à 900 K€ au 30 juin 2025.

Ils sont rémunérés respectivement à 3,21 % et 4,45 % et ont fait l'objet d'un dépôt de garantie de 75 K€ chacun comptabilisé en actifs financiers.

(2) PRET GARANTI PAR L'ETAT

Le 31 août 2020, encaissement d'un prêt garanti par l'état d'un montant de 1 000 K€ pour une durée de 12 mois. En date du 26 juin 2021, la Société a décidé de proroger le PGE pour 5 années supplémentaires.

Le PGE est rémunéré au taux de 0,25 % et est remboursé en 8 semestrialités égales et consécutives de principal de 125 K€ ayant débuté à partir de 2023. Le montant nominal total restant dû s'élève à 371 K€ au 30 juin 2025.

(3) EMPRUNT BEI

En juin 2022, CARBIOS a encaissé le prêt de 30 millions consenti par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) à la Société tel qu'annoncé en date du 20 décembre 2021. Le contrat, soutenu par le programme de démonstration énergétique InnovFin de la Commission européenne, prévoit un remboursement annuel à capital constant, à compter du 29 juin 2026 et jusqu'au 29 juin 2030. Pour rappel, l'objectif de ce type de financement est de soutenir des projets innovants à fort potentiel, développés par des entreprises visant à réaliser des changements majeurs en accord avec les objectifs climatiques de l'UE et contribuant au leadership de l'industrie européenne dans le développement de technologies durables. Ce prêt de 30 millions d'euros, déboursé en une seule tranche par la BEI, est assorti d'un intérêt annuel fixe de 5 %, avec une échéance de 8 ans et un remboursement annuel à capital constant devant débuter en 2026. Cet accord est complété par un contrat d'émission de bons de souscriptions d'actions aux termes duquel Carbios a émis 2,5 % du capital social entièrement dilué sous forme de bons de souscriptions d'actions au profit de la BEI, dont 1,25 % avec un prix d'exercice de 40 euros par action, et 1,25 % avec un prix d'exercice de 38,8861 euros par action, correspondant à la moyenne pondérée par les volumes du cours de l'action ordinaire de la société au cours des trois (3) derniers jours de bourse précédant le cinquième jour précédant la date de signature. La création et l'émission de ces bons de souscription d'actions BEI, et donc le décaissement du prêt de 30 millions d'euros, étaient conditionnés au vote par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Carbios du 2 février 2022, d'une délégation de compétence au conseil d'administration, et à une décision du conseil d'administration de la Société utilisant cette délégation de compétence.

Par ailleurs, après analyse du plan et de ses caractéristiques, étant donné qu'il s'agit d'instruments avec parité fixe, (1 BSA pour 1 AO avec prix d'exercice fixé) où l'émetteur a le droit inconditionnel de ne jamais verser de trésorerie comme par exemple de dividende préciputaire ou d'obligation de rachat (dans le cadre de put/call), les BSA émis sont qualifiés d'instruments de capitaux propres (Equity).

Il convient donc de valoriser les instruments à la date d'émission et de ne pas les réévaluer par la suite à chaque clôture.

Le montant nominal total restant dû s'élève à 27 360 K€ au 30 juin 2025

Le calcul de la juste valeur est le suivant :

CARACTÉRISTIQUES DU PLAN	BSA BEI-1	BSA BEI-2
Date d'attribution	27/05/2022	27/05/2022
Date de fin de vie du plan	29/06/2030	29/06/2030
Date d'acquisition	Immédiatement, à l'attribution	Immédiatement, à l'attribution
Date de début de période d'exercice	A partir de la date de décaissement, soit le 29/06/2022	A partir de la date de décaissement, soit le 29/06/2022
Nombre d'options attribuées	148 464	148 464
Prix d'exercice	40,00 €	38,8861 €
Cours du sous-jacent	34,12 €	34,12 €
Maturité estimée	8,09 ans	8,09 ans
Volatilité	39,35 %	39,35 %
Taux de dividende	0,00 %	0,00 %
Taux sans risque	1,258 %	1,258 %
Prix de souscription	0,01 €	0,01 €
Juste Valeur	13,9 €	14,18 €
Charge totale	2 064 K€	2 105 K€

Les instruments étant qualifiés de capitaux propres, la juste-valeur n'a pas vocation à être mise à jour aux prochaines clôtures.

La juste valeur totale des instruments ci-après est à prendre en déduction de la dette totale qui sera reconnue au coût amorti :

En K€	30/06/2025
BSA BEI 1	2 064
BSA BEI 2	2 105
Total	**4 169**

(4) EMPRUNTS A TAUX ZERO

Souscription de trois prêts à taux zéro pour un montant total de 1 000 K€ auprès de Bpifrance. Ces prêts ont été encaissées en 2018 pour 500 K€ puis en 2019 pour 500 K€. Ils sont entrés dans le périmètre de consolidation avec la prise de contrôle de Carbiolice en juin 2021. Le montant nominal total restant dû s'élève à 219 K€ au 30 juin 2025.

(5) PRETS A L'INVESTISSEMENT

Souscription de deux prêts à l'investissement auprès de la CEPAL pour respectivement 177 K€ et 334 K€. Les sommes ont été encaissées respectivement en 2019 et 2020. Ces emprunts sont rémunérés au taux de 1 %. Ils sont entrés dans le périmètre de consolidation avec la prise de contrôle de Carbiolice en juin 2021. Le montant nominal total restant dû s'élève à 62 K€ au 30 juin 2025.

(6) PRETS GARANTIS PAR L'ETAT CEPAL ET BPI

Souscription de deux PGE en 2020 d'un montant de 950 K€ chacun. Le premier est rémunéré au taux de 1,09 % avec un différé de remboursement de deux ans. Le second est rémunéré au taux de 2,09 % avec un différé de remboursement de deux ans. Ils sont entrés dans le périmètre de consolidation avec la prise de contrôle de Carbiolice en juin 2021. Le montant nominal total restant dû s'élève à 533 K€ au 30 juin 2025.

(7) DETTE FINANCIERE LIEE AU LEASE-BACK (CESSION-BAIL) - LOT 1 ET LOT 2

Au cours des exercices 2022 et 2023, la société avait poursuivi ses investissements pour le démonstrateur industriel. Une partie de ces investissements a fait l'objet de deux opérations de lease-back (« cession-bail ») : une première en 2022 pour 1,5 M€ de matériels (Lot 1), et un complément de 4,3 M€ (Lot 2) de matériels refinancés en 2023.
Au 30 juin 2025, aucune nouvelle opération de lease-back n'a été réalisée. Le montant nominal total restant dû s'élève à 3 410 K€ au 30 juin 2025.

Evolution des flux de trésorerie sur les emprunts :

Part courante - (en milliers d'euros)	(1) Prêt Innovation Bpifrance	(1) Prêt Innovation Bpifrance	(2) Prêt garanti par l'état	(3) Emprunt BEI	(4) Prêt TZ Bpifrance	(4) Prêt TZ Bpifrance	(4) Prêt TZ Bpifrance	(5) Emprunt CEPAL	(5) Emprunt CEPAL	(6) PGE CEPAL	(6) PGE Bpifrance	(7) Dette financière liée au lease-back (cession-bail) - Lot 1	(7) Dette financière liée au lease-back (cession-bail) - Lot 2	Total
Au 31 décembre 2024 - Courant	**300**	**300**	**245**	**-**	**98**	**47**	**47**	**15**	**67**	**235**	**235**	**308**	**814**	**2 713**
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie - encaissement nouvelles dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie - remboursement dettes	-150	-150	-125	-	-50	-25	-25	-15	-34	-120	-119	-166	-505	-1 483
Variations non monétaires	150	150	250	-	1	25	26	-	29	123	179	172	533	1 638
Au 30 juin 2025 - Courant	**300**	**300**	**371**	**-**	**49**	**47**	**48**	**-**	**62**	**238**	**295**	**314**	**842**	**2 868**

Part non courante - (en milliers d'euros)	(1) Prêt Innovation Bpifrance	(1) Prêt Innovation Bpifrance	(2) Prêt garanti par l'état	(3) Emprunt BEI	(4) Prêt TZ Bpifrance	(4) Prêt TZ Bpifrance	(4) Prêt TZ Bpifrance	(5) Emprunt CEPAL	(5) Emprunt CEPAL	(6) PGE CEPAL	(6) PGE Bpifrance	(7) Dette financière liée au lease-back (cession-bail) - Lot 1	(7) Dette financière liée au lease-back (cession-bail) - Lot 2	Total
Au 31 décembre 2024 - Non courant	**150**	**450**	**247**	**27 038**	**-**	**61**	**61**	**-**	**29**	**120**	**177**	**460**	**2 381**	**31 173**
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie - encaissement nouvelles dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie - remboursement dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations non monétaires	-150	-150	-247	323	-	-24	-24	-	-29	-120	-177	-159	-428	-1 186
Au 30 juin 2025 - Non Courant	**-**	**300**	**-**	**27 360**	**-**	**37**	**37**	**-**	**-**	**-**	**-**	**301**	**1 952**	**29 988**

14.2. Avances remboursables

Principes comptables résumés

Le Groupe bénéficie d'aides publiques, octroyées sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Elles ont été comptabilisées conformément à la norme IAS 20 comptabilisation des subventions publiques. Comme ces avances financières sont consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, elles sont réévaluées conformément à IFRS 9 au coût amorti. Le traitement est le suivant :

- La différence initiale entre l'avance reçue et son coût amorti est une subvention comptabilisée en résultat selon IAS 20 ;
- Le coût financier des avances remboursables calculé au taux d'intérêt effectif est enregistré ensuite en charges financières.

Si le projet qui bénéficie de l'avance remboursable échoue, l'avance remboursable est généralement annulée.

EMPRUNTS (en milliers d'euros)	Taux fixe / variable	Taux d'intérêt nominal	TIE	Valeur nominale	Montant nominal restant	Année échéance	30/06/2025	31/12/2024
(1) Bpifrance - THANAPLAST™ -Av. cond. (a)	Fixe	2,7%	1,5% - 3%	3 707	3 707	2031	3 770	3 739
(2) ADEME - CEPET - Av. remb. & Av. cond. (a)	Fixe	0,7%	0,8% - 3%	3 102	776	2026	792	1 575
(3) ADEME - OPTIZYME -Av. remb. & Av. cond. (a)	Fixe	4,1%	3,8% - 4,8%	2 958	2 958	2028	2 844	1 498
TOTAL							**7 406**	**6 812**

(a) Dans la colonne TIE, le premier taux représente le taux d'intérêt effectif, tandis que le second taux reflète les taux d'intérêt du marché au moment de l'émission, conformément à la norme IAS 20. La différence entre les deux taux une subvention comptabilisée en résultat.

Détail des avances remboursables et subventions par projets :

(1) AIDE BPIFRANCE (ANCIENNEMENT OSEO-ISI) : THANAPLAST™

Subvention
Le projet THANAPLAST™ est clos depuis le 30 juin 2017.

Avance remboursable
La Société s'est engagée, en cas de succès du programme de recherche, à rembourser l'avance remboursable à Bpifrance à hauteur de 4 525 K€ dès l'atteinte d'un montant cumulé de chiffre d'affaires généré par l'exploitation des produits issus du projet THANAPLAST™, égal à 10 M€ selon l'échéancier suivant.

Année 1 * au plus tard le 30 juin	300 000 €
Année 2 au plus tard le 30 juin	500 000 €
Année 3 au plus tard le 30 juin	800 000 €
Année 4 au plus tard le 30 juin	975 000 €
Année 5 au plus tard le 30 juin	1 950 000 €

**Suivant la réalisation du seuil de 10 000 K€ de chiffre d'affaires.*

L'atteinte de ce seuil n'étant pas prévue avant 2026 selon le prévisionnel de la société, aucune provision n'a été comptabilisée pour constater l'écart entre la dette actualisée, comme prévu dans le contrat, et la dette effectivement comptabilisée.
En outre, dès lors que le remboursement de l'avance remboursable a été effectué conformément à l'échéancier ci-dessus, le contrat prévoit le versement par la Société d'un bonus égal à 4 % de son chiffre d'affaires généré par l'exploitation des produits si celui-ci dépasse un montant cumulé de 100 000 K€. Ce versement complémentaire est toutefois limité dans le temps (ne s'exerce que pendant une durée de cinq années consécutives à la date de la terminaison du remboursement de l'avance), et dans son montant (plafonné à 7 100 K€).

(2) AIDE ADEME : PROJET CE-PET

La Société a obtenu de l'ADEME le 8 avril 2019, au titre du projet CE-PET, une aide constituée d'avances remboursables pour un montant de 3 102 K€ et de subventions à hauteur de 1 034 K€ réparties sur 48 mois de 2018 à 2022. Les aides sont débloquées au rythme de l'avancée du projet et par la remise de rapports relatifs à la finalisation de chaque étape-clé prévus par la convention signée avec l'ADEME. La convention prévoit un taux d'aide global de 60 % appliqué sur le total des dépenses éligibles et retenues à chaque étape clé, et avec une répartition à 25 % en subvention et 75 % en avance remboursable (conditionnée).

Au 30 juin 2025, le succès du projet a été constaté, et la Société a perçu à ce titre :

(en euros)	1er versement	2ème versement	3ème versement	4ème versement	5ème versement	TOTAL
Date de versement	07/06/2019	21/10/2019	30/06/2020	06/12/2021	17/04/2023	
Subvention	155 100 €	206 800 €	258 500 €	206 800 €	206 800 €	1 034 000 €
Avance remboursable	465 300 €	620 400 €	775 500 €	620 400 €	620 400 €	3 102 000 €
TOTAL	**620 400 €**	**827 200 €**	**1 034 000 €**	**827 200 €**	**827 200 €**	**4 136 000 €**

Subvention
Le taux de subvention s'élève donc à 15 % des dépenses de Recherche Industrielle et de Développement Expérimental engagées par la Société dans le cadre du projet CE-PET.
Les dépenses éligibles ont été intégralement engagées et la société a encaissé la totalité des fonds du programme.

Avance remboursable

La Société a encaissé 3 102 K€ au titre des avances conditionnées ADEME soit la totalité prévue dans la convention suite à la constatation du succès complet du projet.

Le remboursement de cette somme est prévu en 4 échéances annuelles de 802 247 € dont 775 500 € de capital et 26 747 € d'intérêts. Les trois premiers versements sont intervenus le 29 décembre 2023, le 28 juin 2024 et le 30 juin 2025. Et le capital restant dû s'élève donc à 775,5 K€ au 30 juin 2025.

(3) AIDE ADEME : PROJET OPTI-ZYME

Fin 2022, la Société a obtenu de l'ADEME, au titre du projet OPTI-ZYME, une aide constituée d'avances remboursables pour un montant de 5 043 K€ et de subventions à hauteur de 3 119 K€ réparties sur 48 mois de 2023 à 2026. Les aides sont débloquées au rythme de l'avancée du projet et par la remise de rapports relatifs à la finalisation de chaque étape-clé prévus par la convention signée avec l'ADEME. La convention prévoit un taux d'aide global de 62,97 % des dépenses éligibles dont 75 % appliqué sur les dépenses de recherches industrielles et 50 % sur les dépenses de développement expérimentale avec une répartition à 38,21 % en subvention et 61,79 % en avance remboursable (conditionnée).

Le contrat prévoit que l'achèvement de chaque étape-clé et des conditions y afférant donne droit aux versements suivants plafonnés en fonction d'un % maximum d'aides cumulées :

(en euros)	EC1 (50 %)	EC2 (30 %)	EC3 (0 %)	EC4 (20 %)	Total
Année de versement prévue	2023	2024	2025	2026	
Subvention	1 559 238 €	935 543 €	0 €	623 695 €	3 118 476 €
Avance remboursable	2 521 538 €	1 512 923 €	0 €	1 008 615 €	5 043 076 €
TOTAL	**4 080 776 €**	**2 448 466 €**	**0 €**	**1 632 310 €**	**8 161 552 €**

Au 30 juin 2025, la Société a perçu :

(en euros)	1er versement	2ème versement	3ème versement	TOTAL
Date de versement	04/12/2023	27/06/2024	30/06/2025	
Subvention	467 771	469 325	891 747	1 828 843
Avance remboursable	756 462	758 974	1 442 097	2 957 533
TOTAL	**1 224 233**	**1 228 299**	**2 333 844**	**4 786 376**

Subvention

Le taux de subvention s'élève donc respectivement à 28,66 % des dépenses de Recherche Industrielle et 19,11 % des dépenses de Développement Expérimental engagées par la Société dans le cadre du projet OPTI-ZYME.

Les dépenses éligibles engagées depuis le 1er janvier 2023, date de début d'éligibilité, et le 30 juin 2025 génèrent une subvention théorique légèrement inférieure au montant encaissé. A ce jour, la Société a encaissé, depuis le début du programme, 1 829 K€ au titre des subventions ADEME (voir tableau ci-dessus, ainsi elle a constaté 65 K€ de produits constatés d'avance.

Avance remboursable

Le montant dont Carbios sera redevable envers l'ADEME au titre du remboursement du montant de l'Avance Remboursable Versée (ci-après le « Montant Total Exigible »), sera égal au cumul des deux montants suivants :

- un « Montant Ms1 » qui dépend de l'atteinte d'un seuil de Chiffre d'Affaires Certifié Cumulé Hors Taxe associé à la commercialisation du procédé de recyclage enzymatique de 1ère Génération (licences d'exploitation et/ou enzymes de dépolymérisation et/ou services associés),

- un « Montant Ms2 » qui dépend de l'atteinte d'un seuil de Chiffre d'Affaires Certifié Cumulé Hors Taxe associé à la commercialisation du procédé de recyclage enzymatique de 2nde Génération (licences d'exploitation et/ou enzymes de dépolymérisation et/ou services associés).

Remboursement du Montant Ms1

a) Détermination du Montant Ms1

Le Taux T1 est fixé à 4,06 %.

Le Bénéficiaire remboursera à l'ADEME un montant dont la Valeur Actualisée au Taux T1 est égale à 80 % de la Valeur Actualisée au Taux T1 du Montant de l'Avance Remboursable Versée (ci-après le « Montant Ms1 »).

b) Modalités de remboursement du Montant Ms1

Le Montant Ms1 est dû dès lors que les deux évènements suivants ont eu lieu (ci-après le « Fait Générateur Ms1 ») :

- la réalisation d'un Chiffre d'Affaires Certifié Cumulé Hors Taxe d'un montant minimum fixé à 150 millions euros (ou toute autre devise),

- le Terme de la Phase d'Investissement.

Cependant, si le Fait Générateur Ms1 n'est pas encore intervenu à la clôture de l'Exercice Social se déroulant trois (3) années après la survenance du Terme de la Phase d'Investissement, le Bénéficiaire sera délié de toute obligation de remboursement au titre du Montant Ms1. Dans ce cas, il sera mis fin à la Convention, sans autre formalité, sous réserve toutefois que le Bénéficiaire se soit par ailleurs acquitté de l'ensemble de ses obligations envers l'ADEME, telles que définies dans la Convention.

Le remboursement du Montant Ms1 sera effectué en deux (2) échéances annuelles de même montant.

Le prélèvement de la première échéance interviendra six (6) mois après la clôture de l'Exercice Social du Bénéficiaire au cours duquel aura été constaté le Fait Générateur Ms1.

Les prélèvements suivants seront effectués annuellement, un (1) an après le précédent

c) Remboursement anticipé du Montant Ms1

Dès la réalisation d'un Chiffre d'Affaires Hors Taxe d'au moins un (1) euro (ou toute autre devise), et Postérieurement au Terme de la Phase d'Investissement, le Bénéficiaire aura la possibilité de rembourser par anticipation et en une seule échéance le Montant Ms1, sous déduction des sommes qu'il aurait déjà versées au titre de ce montant.

Le Bénéficiaire devra informer l'ADEME par écrit de son intention de faire usage de cette faculté de remboursement anticipé du Montant Ms1. L'ADEME procédera alors au prélèvement du montant dû, à compter d'un délai de deux (2) mois suivant la réception de la demande du Bénéficiaire.

Remboursement du Montant Ms2

a) Détermination du Montant Ms2

Le Taux T1 est fixé à 4,06 %.

Le Bénéficiaire remboursera à l'ADEME un montant dont la Valeur Actualisée au Taux T2 est égale à 20 % de la Valeur Actualisée au Taux T2 du Montant de l'Avance Remboursable Versée (ci-après le « Montant Ms2 »).

b) Modalités de remboursement du Montant Ms2

Le Montant Ms2 est dû dès lors que les deux évènements suivants ont eu lieu (ci-après le « Fait Générateur Ms2 ») :

- la réalisation d'un Chiffre d'Affaires Certifié Cumulé Hors Taxe d'un montant minimum fixé à 150 millions euros (ou toute autre devise),

- le Terme de la Phase d'Investissement.

Cependant, si le Fait Générateur Ms2 n'est pas encore intervenu à la clôture de l'Exercice Social se déroulant six (6) années après la survenance du Terme de la Phase d'Investissement, le Bénéficiaire sera délié de toute obligation de remboursement au titre du Montant Ms2. Dans ce cas, il sera mis fin à la Convention, sans autre formalité, sous réserve toutefois que le Bénéficiaire se soit par ailleurs acquitté de l'ensemble de ses obligations envers l'ADEME, telles que définies dans la Convention.

Le remboursement du Montant Ms2 sera effectué en deux (2) échéances annuelles de même montant.

Le prélèvement de la première échéance interviendra six (6) mois après la clôture de l'Exercice Social du Bénéficiaire au cours duquel aura été constaté le Fait Générateur Ms2.

Les prélèvements suivants seront effectués annuellement, un (1) an après le précédent.

c) Remboursement anticipé du Montant Ms2

Dès la réalisation d'un Chiffre d'Affaires Hors Taxe d'au moins un (1) euro (ou toute autre devise), et postérieurement au Terme de la Phase d'Investissement, le Bénéficiaire aura la possibilité de rembourser par anticipation et en une seule échéance le Montant Ms2, sous déduction des sommes qu'il aurait déjà versées au titre de ce montant.

Le Bénéficiaire devra informer l'ADEME par écrit de son intention de faire usage de cette faculté de remboursement anticipé du Montant Ms2. L'ADEME procédera alors au prélèvement du montant dû, à compter d'un délai de deux (2) mois suivant la réception de la demande du Bénéficiaire.

La société a encaissé 2 957 K€ de l'ADEME mais cette dette reste conditionnée à l'atteinte des seuils de chiffre d'affaires énoncés ci-dessus.

Evolution des flux de trésorerie sur les avances remboursables :

AVANCES REMBOURSABLES (en milliers d'euros)	**PART COURANTE**				**PART NON COURANTE**			
	(1) Bpifrance - THANAPLAST™ -Av. cond.	(2) ADEME - CE-PET - Av. remb. & Av. cond.	(3) ADEME - OPTI-ZYME -Av. remb. & Av. cond.	TOTAL	(1) Bpifrance - THANAPLAST™ -Av. cond.	(2) ADEME - CE-PET - Av. remb. & Av. cond.	(3) ADEME - OPTI-ZYME -Av. remb. & Av. cond.	TOTAL
Au 31 décembre 2024	**-**	**781**	**-**	**781**	**3 739**	**794**	**1 498**	**6 031**
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie - encaissement nouvelles dettes	-	-	-	-	-	-	1 442	1 442
Flux de trésorerie - remboursement dettes	-	-776	-	-776	-	-	-	-
Variations non monétaires	-	785	-	785	30	-767	-49	-787
Au 30 juin 2025	**-**	**791**	**-**	**790**	**3 769**	**27**	**2 891**	**6 686**

14.3. Autres projets uniquement financés par des subventions

AIDE LIFE : LIFE CYCLE OF PET

La Société a obtenu de l'agence européenne du climat et de l'environnement le 25 octobre 2021, au titre du projet LIFE CYCLE OF PET, une aide constituée exclusivement de subvention pour un montant total de 3 300 K€, dont 600 K€ concernent des dépenses d'investissement et 2 700 K€ des dépenses d'exploitation. Le programme inclus la participation du cabinet DELOITTE et TECHNIP ZIMMER dont la part totale représente 80 K€. CARBIOS est coordinateur du projet.

Le montant total des dépenses à engager par Carbios dans le cadre du projet s'élève à 8 880 K€ dont 8 343 K€ sont éligibles. La part de subvention d'exploitation revenant à Carbios est de 2 620 K€ (2 700 K€ - 80 K€) soit un taux de financement de 36,26 % du total des coûts estimés et un taux de subventionnement de 38,59 % des dépenses éligibles. Les dépenses d'investissements sont quant à elles financées à 100 %, représentant 600 K€.

Les versements sont prévus comme suit :

- 1er préfinancement de 40 % dans les 30 jours suivants la signature du contrat soit 1 320 K€ encaissés le 5 décembre 2021, dont 32 K€ reviennent aux partenaires et 1 288 K€ à CARBIOS ;

- 2ème préfinancement de 40 % sous réserve d'avoir utilisé 100 % de l'acompte de préfinancement antérieurement versé, soit 1 320 K€ encaissés le 8 aout 2023, dont 32 K€ reviennent aux partenaires et 1 288 K€ à CARBIOS ; et

- Le solde de 20 % à la fin du projet.

Les dépenses opérationnelles engagées depuis le début du programme ont été calculées sur la base des dépenses réelles soit un montant de 6 645 K€. La subvention d'exploitation théorique totale correspondante s'élève à 2 087 K€, et la société a encaissé jusqu'ici 1 976 K€. Par prudence, la société n'a pas constaté de produit à recevoir.

Les dépenses d'investissements ont été réalisées en totalité soit 600 K€, comptabilisées en capitaux propres.

Autres aides publiques et privées obtenues

La Société a en outre obtenu :

- une subvention de la Région Auvergne (FIAD) d'un montant de 397 K€ dont 181 K€ versé en 2013 et le solde de 216 K€ versé en novembre 2015. La quote-part de subvention d'investissement liée à l'acquisition du brevet auprès de Setup Performance est portée au résultat au rythme de l'amortissement du brevet ;

- une subvention de la Commission Européenne pour le projet Whitecycle, mené par Michelin (chef de file), débutant le 1er juillet 2022, pour une durée de 48 mois, avec un montant de dépenses éligibles pour Carbios de 805 K€ (total projet de 9 M€), et pour lequel la Société pourra obtenir jusqu'à 563 K€ de subvention (sur les 7 M€ attribués au projet complet). A ce titre, la Société a reçu 272 K€ (soit 48,3 %) à titre d'avance. Au 30 juin 2025, la société a engagé seulement 354 K€ de dépenses soit une subvention théorique de 248 K€. La différence, soit 24 K€ a été comptabilisée en produit constaté d'avance ;

- une subvention de la Commission européenne pour le projet collaboratif R&D nommé PRESERVE, d'un montant total de 8 000 K€ dont 331 K€ pour Carbiolice, Le projet a débuté le 1er janvier 2021 pour une durée de 48 mois, avec un montant de dépenses éligibles de 331 K€ et un taux de subvention octroyé de 100 %. Le projet prévoit le versement de deux préfinancements de 136 K€ puis de versements intermédiaires en fonction des dépenses réelles engagées, et enfin le solde. A ce titre, Carbiolice a reçu les deux premiers préfinancements d'un montant de 136 K€, puis de 145 K€ pour un total de 281 K€. Les dépenses engagées au 30 juin 2025 ayant dépassé les 331 K€ qui doivent permettre l'obtention de la totalité de la subvention, un produit à recevoir a donc été comptabilisé pour un montant de : 331 K€ - 281 K€ = 50 K€ ; et

- une subvention de la Commission européenne pour le projet collaboratif R&D nommé SISTERS, d'un montant total de 8 340 K€ dont 86 K€ pour Carbiolice. Le projet a débuté le 1er novembre 2021 pour une durée de 54 mois, avec un montant des dépenses éligibles s'élevant à 123 K€ et un taux de subvention octroyé de 70 %. Le projet prévoit le versement de deux préfinancements de 21 K€ puis de versements intermédiaires en fonction des dépenses réelles engagées, et enfin le solde. A ce titre, Carbiolice a reçu les deux premiers préfinancements ainsi que deux versements complémentaires pour un montant global de 46 K€. Les dépenses engagées au 30 juin 2025 s'élèvent à 24 K€ et ne permettent pas de justifier de l'obtention de la totalité de l'aide. Un produit constaté d'avance a donc été comptabilisé pour un montant de : 46 K€ - 17 K€ (24 K€ de dépenses x 70%) = 29 K€.

Note 15 – Revenus

Principes comptables résumés

Le principe de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » repose sur le transfert du contrôle des biens et services au client.

La norme définit une démarche générale de comptabilisation des revenus en cinq étapes :

- Etape 1 : Identification du contrat ;
- Etape 2 : Identification des « obligations de performance » au sein du contrat. Les « obligations de performance » servent d'unité de compte pour la reconnaissance du revenu ;
- Etape 3 : Evaluation du prix du contrat ;
- Etape 4 : Allocation du prix du contrat à chaque « obligation de performance » ;
- Etape 5 : Comptabilisation du revenu lorsque l'« obligation de performance » est satisfaite, soit à une date donnée, soit à l'avancement.

Au titre de la période close le 30 juin 2025, les revenus comptabilisés concernent :

- Des études de faisabilité, des tests et des prestations de recherche avec obligation de performance : le chiffre d'affaires est reconnu lors de la remise du rapport d'étude.
- Des livraisons de matières premières et d'échantillons de CARBIOS Active à divers clients : le chiffre d'affaires est reconnu à la livraison.
- Des livraisons de matières premières dans le cadre de la revente de stocks d'opportunité : le revenu opérationnel est reconnu à la livraison.

Note 16 – Ventilation des charges et produits par fonction

Principes comptables résumés

Le Groupe présente son compte de résultat par fonction dans les catégories suivantes :

- Frais de recherche et développement
- Frais commerciaux et marketing
- Frais généraux et administratifs
- Autres produits et charges opérationnels

Le crédit d'impôt recherche ainsi que les autres subventions d'exploitation sont présentés en déduction des charges auxquelles elles sont liées.

Également, La Société a conclu avec sa filiale Carbiolice (avant la prise de contrôle et le passage en intégration globale) et des partenaires industriels des contrats de refacturations diverses et de prestation de recherche. Ces produits sont analysés comme des contributions aux dépenses de la Société, ils n'entrent pas dans la définition du chiffre d'affaires (voir Note 15) dans la mesure où ils n'impliquent pas d'obligation de performance. En effet, Carbios comptabilise en charge les coûts que ces refacturations sont destinées à compenser. Tous ces produits sont identifiés dans les détails ci-après en « autres refacturations ».

16.1. Frais de recherche et développement

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Matières premières et consommables	-1 220	-529
Etudes et recherches	-287	-848
Sous-traitance	-	-4
Charges de personnel	-4 945	-5 279
Maintenance et réparations	-171	-231
Amortissement et dépréciation	-3 169	-3 312
Autres	-173	-1 568
Frais de recherche et développement	**-10 214**	**-11 771**
Crédits d'impôt recherche	618	1 379
Subventions	1 018	567
Autres refacturations	26	6
Subventions et autres produits de l'activité	**1 662**	**1 952**
Capitalisation des frais de développement	**1 051**	**1 618**
Frais de recherche et développement	**-7 501**	**-8 201**

Au cours du 1er semestre 2025 :

- Concernant les Frais de recherche et développement, le Groupe a engagé 10 214 K€ de dépenses, en baisse par rapport au premier semestre 2024, conformément au plan de réduction des coûts annoncés en fin d'année 2024 et dont les premiers effets commencent à apparaitre, notamment sur les études et recherches externes ;

- Concernant les Subventions et autres produits de l'activité, le Groupe a constaté 1 662 K€ venant compenser en partie ces frais de R&D. Ce poste comprend notamment la subvention OPTI-ZYME pour 826 K€, ainsi que les provisions de crédit impôt recherche (« CIR ») de 550 K€ pour Carbios et 175 K€ pour Carbiolice au titre du premier semestre 2025 ;

- Enfin, le Groupe a continué de capitaliser des Frais de développement relatifs aux projets de recyclage enzymatique du PET et de biodégradation du PLA, à hauteur de 1 051 K€, en conformité avec les critères d'activation de la norme IAS 38.

16.2. Frais commerciaux et marketing

FRAIS COMMERCIAUX ET MARKETING (en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Achats non stockés et fournitures	-14	-9
Charges de personnel	-1 062	-2 360
Charges de location	28	-70
Maintenance et réparations	-6	-11
Honoraires consultants	-1 029	-1 632
Publicité	-39	-18
Transports, Déplacement	-190	-340
Amortissement et dépréciation	-9	-13
Autres	-22	154
Frais commerciaux et marketing	**-2 344**	**4 301**

Les frais commerciaux et marketing s'élèvent à 2 344 K€ sur le premier semestre 2025 contre 4 301 K€ en 2024. Cette baisse s'explique premièrement par l'impact fort sur les charges de personnel de la norme IFRS2 (reprise de 0,6 M€), à la suite de départs de personnels commerciaux. En outre, elle illustre également les engagements de réduction des coûts pris par la société lors de l'annonce de la suspension du projet de construction de son usine de biorecyclage du PET en refocalisant les efforts sur les sujets les plus prioritaires, comme le montre la baisse des honoraires/consultants ou des frais de déplacement.

16.3. Frais généraux et administratifs

FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS (en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Frais de déplacement et missions	-163	-249
Honoraires	-2 361	-2 520
Assurances	-93	-71
Impôts et taxes	-133	-100
Charges de personnel	-3 696	-3 128
Amortissement et dépréciation	-365	-499
Autres	-1 430	-1 011
Frais généraux et administratifs	**-8 241**	**-7 578**

Les frais généraux et administratifs s'élèvent à 8 241 K€ sur le premier semestre 2025 contre à 7 578 K€ en 2024. Cette hausse s'explique principalement par les éléments exceptionnels comme le plan social annoncé en fin d'année 2024, dont les provisions restantes sont classées en frais généraux, à hauteur de 1 M€ en charges de personnel, et 0,3 M€ en honoraires. Les honoraires du premier semestre comprennent également les frais de recherche de financement pour un montant de 0,8 M€.

16.4. Autres produits et charges opérationnels

Dans l'optique de faciliter le redémarrage du projet de Longlaville et de limiter l'impact financier de la suspension provisoire des travaux, la Société avait mis en place des Protocoles d'accords avec ses principaux fournisseurs à l'annonce du décalage du projet. Néanmoins, en l'absence de prolongation de l'un de ces Protocoles et faute d'accord avec un fournisseur à date, la Société a procédé, par prudence, à la constatation d'une dépréciation de 7,3 millions d'euros sur un actif de l'usine de Longlaville.

Note 17 – Parties liées

Rémunération des dirigeants

Les rémunérations comptabilisées en charges pour les principaux dirigeants, correspondant aux membres du Conseil d'administration et à la Direction Générale sont les suivantes :

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS (en milliers d'euros)	**30/06/2025**	**30/06/2024**
Avantages du personnel à court terme	270	527
Avantages postérieurs à l'emploi	-	1
Paiements fondés en actions	-	334
Total rémunération des dirigeants	**270**	**862**

Les rémunérations comptabilisées en charges pour les principaux dirigeants de la Société comprennent leurs salaires et primes, avantages en nature et jetons de présence. De plus, la rémunération comprend les avantages postérieurs à l'emploi (Note 21) ainsi que les rémunérations en actions (Note 13).

Contrat de licence avec Carbiolice

La société Carbios a signé un contrat de licence de brevets et savoir-faire avec la société Carbiolice le 30 août 2016 pour une durée allant jusqu'à l'expiration du dernier des brevets concédés, ainsi qu'un avenant en date du 28 juin 2018.

La rémunération de ce contrat est prévue par le versement d'une redevance forfaitaire de 8 M€ et d'une redevance variable sur le chiffre d'affaires provenant de l'utilisation par la société Carbiolice de la technologie concédée en licence. Aucun produit de redevance n'a été constaté sur le premier semestre des exercices 2024 et 2025.

À partir du 4 juin 2021, ce contrat de licence a été réévalué et pris en compte dans les actifs du Groupe (Cf. Note 3.5).

Note 18 – Résultat financier net

RESULTAT FINANCIER, NET (En milliers d'euros)	**30/06/2025**	**30/06/2024**
Gains de change	70	3
Autres produits financiers	1 709	2 798
Produits financiers	**1 779**	**2 801**
Coût des emprunts	-384	-868
Charges d'intérêts monétaire	*-854*	*-852*
Charges d'intérêts non monétaire (TIE)	*-522*	*-585*
Charges d'intérêts sur dettes de loyers	*-73*	*-66*
Charges d'intérêts sur engagements envers le personnel IAS 19	*-7*	*-5*
Coût brut des emprunts	*-1 456*	*-1 508*
Capitalisation des coûts d'emprunt (1)	*1 073*	*640*
Coût net des emprunts	*-384*	*-868*
Autres charges financières	-42	-10
Charges financières	**-426**	**-878**
Résultat financier, net	**1 353**	**1 923**

(1) Capitalisation des coûts d'emprunt relatifs à l'usine biorecyclage du PET (IAS 23 Coût d'emprunt - élément non monétaire) - Cf note 4.2

Les produits financiers de la Société proviennent de la rémunération de placements monétaires et du dépôt à terme de ses liquidités. Les disponibilités sont systématiquement placées de façon sécurisée dans des produits monétaires sans risque.

Les charges financières proviennent des charges d'intérêts sur les emprunts ainsi que sur les avances remboursables.

Note 19 – Impôt sur le résultat

Principes comptables résumés

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles au titre de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les règles fiscales appliqués pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible à payer et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé au compte de résultat, sauf s'il est rattaché à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement.

Impôts différés passifs comptabilisés dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'achat de Carbiolice :

Pour Carbiolice, des impôts différés passifs ont été comptabilisés comme suit dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'achat :

RECONNAISSANCE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS (en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Déficits fiscaux	1 477	1 547
Droits d'utilisation	-1	1
Provision - avantages au personnel	5	6
Impôts différés actifs	**1 482**	**1 553**
Immobilisations incorporelles	-3 175	-3 247
Impôts différés passifs	**-3 175**	**-3 247**
Impôts différés passifs comptabilisés	**-1 693**	**-1 693**

Aucun changement n'a été réalisé sur le premier semestre 2025.

Taux d'imposition et déficits reportables

Le taux d'imposition sur les résultats applicables au Groupe est le taux actuellement en vigueur en France, soit 25,00 %.

Le Groupe dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France. Au 31 décembre 2024, ils s'élevaient à :

- 73 712 K€ pour Carbios ;
- 27 606 K€ pour Carbiolice ;
- 3 283 K€ pour Carbios 54.

Aucun impôt exigible n'a été comptabilisé sur le premier semestre 2025 ni sur l'exercice 2024.

La recouvrabilité de ces pertes fiscales n'étant pas considérée comme probable sur les périodes à venir en raison des incertitudes inhérentes à l'activité du Groupe, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé à ce titre au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024.

Carbiolice a reconnu des impôts différés actifs à hauteur du plafonnement de l'utilisation des déficits reportables dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition.

Note 20 – Résultat par action

RÉSULTAT PAR ACTION	30/06/2025	30/06/2024
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	16 845 630	16 841 051
Nombre de titres dilués	17 378 974	17 880 861
Résultat net de la période - part attribuable aux actionnaires de la société mère (en milliers d'euros)	-23 540	-18 085
Résultat de base par action (€ / action)	**-1,40**	**-1,07**
Résultat dilué par action (€ / action) (*)	**-1,40**	**-1,07**

** Pour les premiers semestres 2024 et 2025, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action. Les titres potentiellement dilutifs pour le premier semestre 2024 (1 034 831 titres – 318 158 titres au travers de BSA, 632 923 titres au travers de BSPCE, et 83 750 titres au travers d'AGA) et 2025 (650 230 titres – 318 158 titres au travers de BSA, 240 408 titres au travers de BSPCE et 91 664 titres au travers des AGAP) ont donc également été exclus du calcul du résultat dilué par action, car ces titres avaient un effet anti dilutif en raison des pertes déclarées.*

Note 21 – Engagements envers le personnel

Principes comptables résumés

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES	30/06/2025	31/12/2024
Age au départ à la retraite	65 ans	
Convention collective	Chimie : Industrie	
Taux d'actualisation	3,80%	3,40%
Table de mortalité	INSEE 2016-2018	
Taux de revalorisation des salaires	0% en 2025, puis 3% les années suivantes	
Taux de rotation	18 ans à 29 ans de 6,22% à 2,77% 30 ans à 39 ans de 2,77% à 2,18% 40 ans à 49 ans de 2,04% à 0,15% 50 ans à 54 ans 0,1% 55 ans à 64 ans 0,05% Au-delà de 65 ans 0%	
Taux de charges sociales		
Carbios	42%	42%
Carbios 54	45%	45%
Carbiolice	43%	43%

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

MONTANTS (en milliers d'euros)	**Engagement de retraite**
Au 31 décembre 2024	**345**
Variation de périmètre	-
Coût des services rendus	53
Charge d'intérêts	7
Réduction de régime liée au PSE	-19
Réduction de régime liée aux salariés sortis pour RC / L hors PSE	-20
Gains et pertes actuariels	-98
Au 30 juin 2025	**267**

Note 22 – Engagements hors bilan

22.1. Couverture des risques mise en place au profit de financeurs

Les deux emprunts Bpifrance sont couverts par des contrats d'assurance décès – PTIA. La durée des prêts prévoit un différé de règlement de 2 ans, et un remboursement annuel linéaire sur les 5 années suivantes.
Une garantie de 303 K€ a également été mise en place par Bpifrance dans le cadre du contrat de lease-back (cession-bail) pour contre-garantir une partie du refinancement par les banques. A cela s'ajoute un engagement sur du matériel en crédit-bail qui a été donné à l'une des banques.

22.2. Autres engagements

Suite à l'impact d'IFRS 16, les engagements hors bilan existants au 30 juin 2025 sont jugés non significatifs.

4

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Au titre du contrat de liquidité signé par la société Carbios avec la société Natixis ODDO BHF en date du 12 juin 2020, avec effet à compter du 1er juillet 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 30 juin 2025 :

• Nombre d'actions : 17 205 titres Carbios
• Solde en espèces du compte de liquidité : 176 478,97 euros

Il est rappelé qu'au 31 décembre 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

• Nombre d'actions : 22 546 titres Carbios
• Solde en espèces du compte de liquidité : 127 292,70 euros.

Au titre de ce contrat, 17 205 actions propres représentant 128 K€ ont été comptabilisées en déduction des capitaux propres au 30 juin 2025.

Les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées en actifs financiers non courants et représentent 176 K€ au 30 juin 2025.

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

En décembre 2023, la Société a lancé un programme de rachat d'actions destinées à la mise en œuvre d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise. Les détails de ce programme sont présentés dans la rubrique 6 du Document d'enregistrement universel 2024 déposé le 30 avril 2025 sous le numéro D.25-0354 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Répartition par objectifs des actions détenues au 30 juin 2025 :

Au-delà des 17 205 actions détenues par la Société et destinées à l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société à travers un contrat de liquidité, la Société détenait 13 273 actions pour une valeur comptable nette de 158 K€ destinées à la mise en œuvre d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.

RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT SEMESTRIEL

Vincent KAMEL, Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 9 à 21) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Vincent KAMEL
Directeur Général

COMMUNICATION FINANCIÈRE

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

L'action de Carbios est cotée sur le marché Euronext Growth Paris
Code ISIN : FR0011648716
Code Mnémotechnique : ALCRB
LEI : 969500M2RCIWO4NO5F08
CARBIOS est présent sur les indices Euronext Growth All-share, Euronext Growth Bpifrance innovation, Euronext Tech Croissance, CAC PME et Enternext PEA-PME 150.
Les titres CARBIOS sont éligibles au dispositif fiscal PEA-PME

RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE

CARBIOS entretient des relations régulières avec la communauté financière. En 2025, la Société a participé à plusieurs conférences analystes/investisseurs. En complément, des rencontres régulières sont organisées avec les analystes financiers et les investisseurs sous la forme de « road show » et rendez-vous individuels. Ces différents évènements permettent à la communauté financière d'échanger avec la Société sur sa stratégie, ses résultats et ses perspectives.

L'ensemble de l'information diffusée par CARBIOS est disponible sur le site internet www.carbios.com

CONTACT

Benjamin AUDEBERT
Responsable Relations Investisseurs
+33 (0)4 73 86 51 76
contact@carbios.com
www.carbios.com

CARBIOS

Siège Social
Site de Cataroux - Bâtiment B80
8 rue de la Grolière - 63100 Clermont-Ferrand
Tél : + 33 4 73 86 51 76 - contact@carbios.com

www.carbios.com

Conception : Turbulences • Photo : Shutterstock

Société anonyme au capital de 11.833.941,00 euros
SIRET : 531 530 228 00075
RCS Clermont-Ferrand 531 530 228